

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 273

MONTREAL, LE MARDI 1^{ER} DÉCEMBRE 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

ÉLECTIONS QUÉBEC 1998 — LES RÉSULTATS

Q 77
L 46
1

Lucien Bouchard
RÉÉLU

Jean Charest
ÉLU

Mario Dumont
RÉÉLU

UN MANDAT FORT AU PQ

PERSPECTIVES

En attendant le référendum

Est-ce cela qu'on appelle la sagesse populaire? Le Parti québécois est réélu avec une majorité confortable mais loin de la vague irrésistible qu'il aurait espérée. Avec une opposition solidifiée à l'Assemblée nationale et le contrepoids de l'ADQ, le référendum n'est pas pour demain. Il n'en est pas pour autant exclu.



Michel Venne

Nous sommes loin de «l'enclenchisme» annoncé en 1994 par Jacques Parizeau, qui était pressé d'aller au peuple, huit à dix mois après les élections, pour le consulter sur la souveraineté. Avant de mettre en branle les préparatifs référendaires cette fois-ci, le gouvernement de Lucien Bouchard doit parcourir un itinéraire chargé, voire miné.

Sur son chemin l'attendent successivement une dure négociation avec les centrales syndicales pour le renouvellement des conventions collectives échues depuis juin dernier. Les syndiqués sont exigeants mais le gouvernement n'a guère de marge de manœuvre à l'heure où l'équilibre budgétaire reste à réaliser complètement.

Le gouvernement, pour qui l'une des conditions gagnantes d'un référendum sur la souveraineté est la relance de l'emploi, devra ensuite faire face aux retombées des crises russe et asiatique et subir les contrecoups d'un ralentissement économique appréhendé au moins pour l'année 1999.

En sus, le premier ministre devra composer avec Mario Dumont qui, avec les résultats obtenus hier, devient un joueur incontournable dont le poids s'est accru depuis 1994. L'appui de l'ADQ est devenu, avec ces élections, une condition gagnante pour un référendum.

Or M. Dumont, réfractaire à un troisième référendum en 20 ans, prône plutôt une réforme constitutionnelle que les échos les plus récents en provenance du Canada anglais rendent pourtant improbable.

Le succès mitigé du Parti québécois va peut-être réduire la pression sur Jean Chrétien pour qu'il abandonne ses fonctions, bien que l'humeur dans le reste du Canada laisse entrevoir un changement de garde mais pas nécessairement un assouplissement de la politique constitutionnelle fédérale. Il reste que la première des conditions gagnantes énoncées par Lucien Bouchard est que le Parti québécois soit un «bon gouvernement». A cet égard, la première tâche qui attend le premier ministre est la composition d'un nouveau cabinet.

Un danger guette l'équipe reportée au pouvoir, celui de l'autosatisfaction et de l'arrogance. Or la population a confié à ce parti un deuxième mandat sur la promesse de la modération en tout, sauf pour le renflouage des systèmes de santé et d'éducation. Les gens s'attendent à une gouverne prudente et attentive au sort des personnes éprouvées par l'effort budgétaire des dernières années. L'heure est au retour du balancier.

La prudence voudrait que le chef du gouvernement réduise ou modifie les responsabilités de ceux de ses ministres les plus exposés à la tourmente au cours de ce premier mandat houleux. Et qu'il en profite pour créer un meilleur équilibre entre les anciens, dont l'expérience est gage de stabilité, et les modernes, qui donnent une autre image tout en nourrissant l'imaginaire du gouvernement.

Pour le reste, la campagne menée par M. Bouchard ne l'autorise à aucune décision autoritaire. Il a tellement vanté le fameux modèle québécois, celui des sommets et de la concertation, que toute action unilatérale d'envie serait gravement jugée.

Il n'y a pas de démocratie sans une opposition officielle forte et structurée. Les libéraux, avec à leur tête un Jean Charest qui doit assumer les conséquences de sa décision d'avoir «choisi le Québec», auront besoin, à la lumière des difficultés connues durant la campagne, de redéfinir le genre d'opposition qu'ils souhaitent former, moins hargneuse, plus constructive et ouverte à revoir ses propres positions constitutionnelles. Ici comme du côté ministériel, le chef libéral aura tout avantage à laisser les coudées franches aux nouvelles figures, soit les Benoit Pelletier, Line Beauchamp, Jacques Dupuis.

MÉTÉO

Montréal
Pluie le matin.
Ciel variable par la suite.
Max: 8 Min: 1

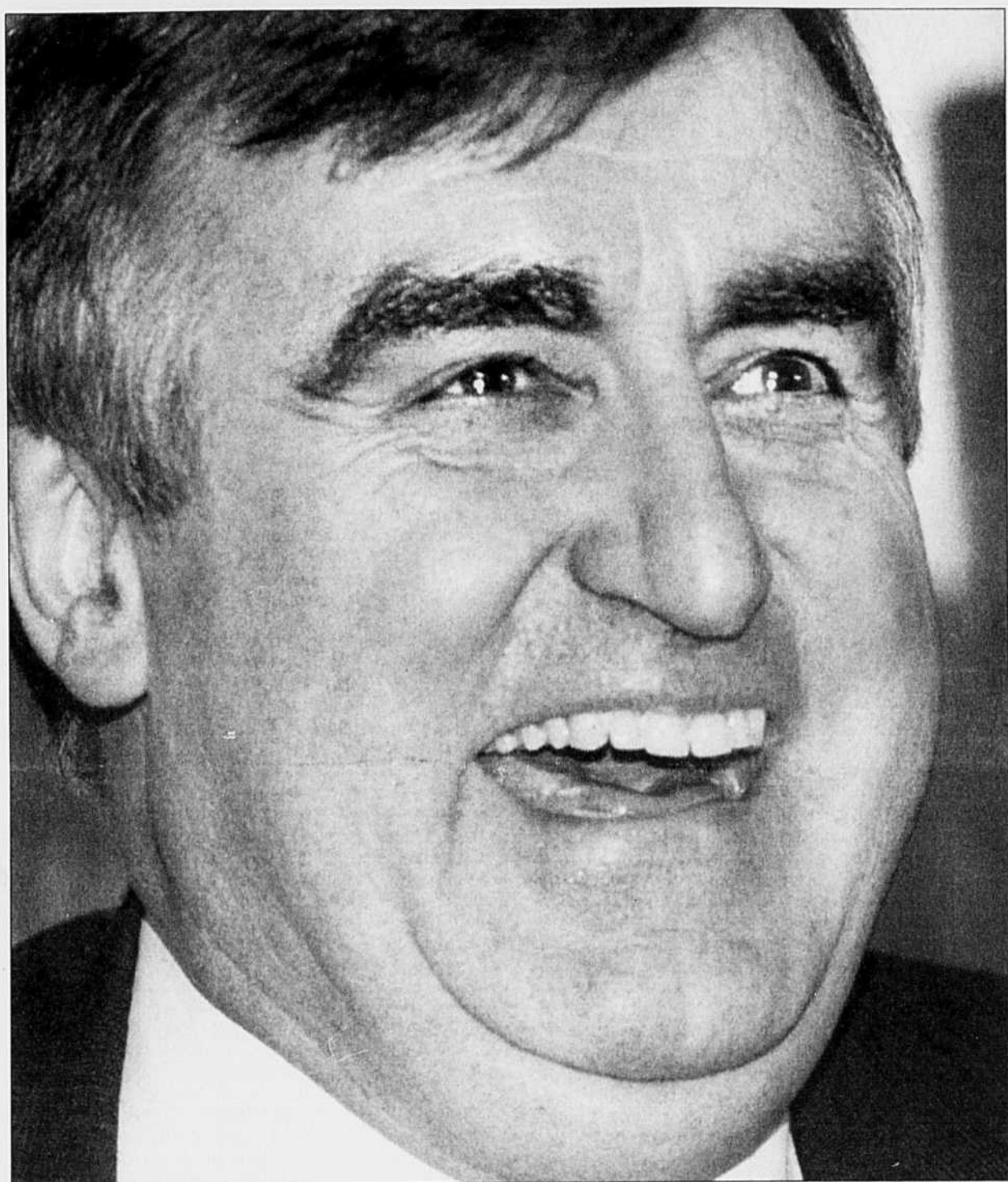
Québec
Ciel variable.
Max: 9 Min: 1

Détails, page B 8

INDEX

Annonces B 4 Horizons..... B 1
Avis publics..... B 8 Idées A 9
Culture B 10 Le monde B 6
Économie B 2 Les sports B 5
Éditorial..... A 8 Mots croisés.. B 4
Élections..... A 2 Télévision..... B 9

www.ledevoir.com



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Les Québécois ont reporté le gouvernement du Parti québécois au pouvoir pour un deuxième mandat. Ce n'est pas un balayage péquiste mais Lucien Bouchard n'en a pas moins consolidé sa majorité hier.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Au moment de mettre sous presse hier soir, le PQ menait dans 77 comtés, et le Parti libéral dans 46 comtés. Tout indiquait que Mario Dumont, qui a été réélu, porterait encore seul les couleurs de l'Action démocratique du Québec à l'Assemblée nationale. Au moment de la dissolution de la Chambre, le PQ avait 74 sièges, les libéraux 45 et l'ADQ 1.

Il reste que le chef de l'ADQ aura contribué à faire baisser de deux points et demi le pourcentage d'appuis accordés aux libéraux, le faisant passer, au moment de mettre sous presse, à 42 %, contre 44 % pour le Parti québécois et 12 % pour l'ADQ. Le PQ conserve son appui populaire, sans l'augmenter considérablement.

Les électeurs, donc, ne se laissant pas émouvoir par les avertissements constitutionnels de Jean Charest, ont largement donné leur confiance au premier ministre qui a promis de réunir les conditions gagnantes avant de tenir un nouveau référendum sur la souveraineté du Québec.

Cette victoire survient au terme d'une campagne électorale qui a rapidement pris des allures de rêve pour le premier ministre. Pour M. Bouchard, la victoire est d'autant plus savoureuse que c'est la première fois qu'il sollicite les électeurs à titre de chef de gouvernement. Pour M. Charest, au contraire, le scrutin d'hier constitue le point final d'une campagne qui a commencé du mauvais pied, avec un manque de sensibilité à l'égard du Québec dont le chef libéral ne s'est jamais remis.

VOIR PAGE A 10: BOUCHARD

■ L'éditorial de Bernard Descôteaux, page A 9

LES GAGNANTS ET LES PERDANTS



Vimont
David Cliche
ÉLU



Crémazie
Roch Carrier
AVANCE



Jean-Talon
Margaret Delisle
RETARD



Matane
Matthias Rioux
ÉLU



Îles-de-la-Madeleine
Georges Farrah
DÉFAIT



Trois-Rivières
Guy Julien
RETARD



Châteauguay
J.-M. Fournier
ÉLU



Bourget
Diane Lemieux
ÉLUE

LE GAGNANT

Les péquistes avaient la victoire tranquille

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Québec — La vague bleue espérée par le Parti québécois n'a pas déferlé sur la province hier. Lucien Bouchard avait terminé sa campagne dimanche en lançant un appel à une participation massive à tous ses partisans, disant vouloir obtenir «un vote record». Dans l'entourage de M. Bouchard, il semblait clair hier soir que l'objectif souhaité était de dépasser le score de 80 sièges et 49,2 % des voix obtenu en 1981 par René Lévesque. Mais pour se hisser à ce niveau, un an après la défaite référendaire de 1980, l'ancien premier ministre avait promis à la population de ne pas tenir de référendum sur la souveraineté.

Mais voilà, le PQ se dirigeait vraisemblablement vers moins de 80 sièges et un pourcentage d'environ 45 %.

Les premiers militants sont arrivés vers 20h15 au compte-gouttes au Centre des

L'objectif était de dépasser la victoire de 1981

congrès de Québec où avait lieu le rassemblement péquiste. À peine quelques dizaines de personnes écoutaient le décompte. Même lorsque Bernard Derome, de Radio-Canada, a annoncé à 20h35 le traditionnel «si la tendance du vote se maintient...», accordant la victoire majoritaire au Parti québécois, les partisans ont sagement applaudi. Rapidement, la chanson thème de la campagne, *Moi, j'ai confiance*, a retenti dans la grande salle pouvant accueillir 4000 personnes.

Un peu avant 9h, la chanteuse Jessica Vigneault, fille du poète Gilles Vigneault, est venue mettre de l'ambiance avec sa voix chaude. Une heure plus tard, c'était toujours calme sur le parquet.

Il est vrai que la victoire péquiste était apparue plausible très tôt dans cette campagne alors que les sondages démontraient une hausse croissante des intentions de vote en faveur du Parti québécois.

VOIR PAGE A 10: PÉQUISTES

LE PERDANT

Une répétition de 1981, disent les libéraux

MARIO CLOUTIER
LE DEVOIR

Sherbrooke — L'élection de 1998 est une répétition de celle de 1981. Le directeur de la campagne pour le Parti libéral, Alain Cousineau, affirme que l'électorat québécois a tout simplement opté pour un gouvernement dont il était essentiellement satisfait. Il croit que Jean Charest, malgré la défaite libérale, acceptera d'occuper le siège de chef de l'opposition officielle à l'Assemblée nationale.

«Jean Charest a choisi le Québec le 30 avril. Je pense qu'il va rester comme chef de l'opposition. Il est la meilleure police d'assurance que le Québec possède contre un prochain référendum.»

Pour sa part, interviewé par Radio-Canada pendant la journée d'hier, Jean Charest a dit avoir de l'affection et ressentir une responsabilité envers la population du Québec. Il a indiqué qu'il prendrait le

temps de bien analyser le vote avant de prendre une décision sur la suite de sa carrière politique.

«J'ai aussi une très grande responsabilité envers les milliers et les milliers de militants de mon parti qui se sont dévoués corps et âme dans les dernières semaines.»

Comme en 1981, explique M. Cousineau, ce sera un deuxième mandat d'un gouvernement du Parti québécois après un échec référendaire et avec un taux de satisfaction de la population envers le gouvernement essentiellement équivalent les deux années. Il rappelle que, depuis 1960, l'électorat québécois a choisi systématiquement de reporter au pouvoir leur gouvernement, qu'il soit péquiste ou libéral. M. Cousineau se demande toutefois quel sera le sens que donnera le PQ à son nouveau mandat, dit-il, soulignant l'habileté de Lucien Bouchard à traiter en même temps d'union so-

VOIR PAGE A 10: LIBÉRAUX

■ Mario Dumont sera encore seul, page A 3

ÉLECTIONS QUÉBEC 1998



Une mère se rendant voter avec son enfant dans la circonscription montréalaise de Sainte-Marie/Saint-Jacques. L'électorat de la métropole a choisi la continuité.

ÎLE DE MONTRÉAL

Des chasses bien gardées

Péquistes et libéraux conservent leurs acquis

LE DEVOIR

Libéraux et péquistes se sont livré un match nul sur l'île de Montréal, préservant l'essentiel de leurs acquis dans l'ouest et dans l'est.

Dans l'ouest de l'île, le Parti libéral a sensiblement accru ses majorités, alors que dans l'est, le Parti québécois a consolidé ses positions.

Sur les 30 circonscriptions que l'on retrouve sur l'île de Montréal, le PLQ en compte maintenant 20, alors qu'il traînait en deuxième place dans Crémazie. Le PQ était donc en voie de conserver dix circonscriptions, même s'il était devancé par le PLQ dans Anjou.

Dès que furent dévoilés les premiers résultats de la circonscription de Crémazie, la tendance générale est devenue prévisible. L'avance de la candidate péquiste contre une vedette libérale était symptomatique, à l'instar des luttes serrées dans plusieurs autres circonscriptions, où le PLQ aurait dû normalement l'emporter avec facilité.

Au moment de mettre sous presse, les résultats partiels annonçaient peu de changements dans la répartition des circonscriptions du territoire montréalais.

Crémazie: Le candidat libéral Roch Carrier a pris l'avance puis s'est fait devancer par son adversaire péquiste, Manon Blanchet, qui fut l'attachée politique du député sortant Jean Campeau. Le candidat de l'ADQ, Eric Jolander, arrivait au troisième rang, loin derrière la candidate du PQ. M. Campeau s'était fait élire en 1994 par la faible majorité de 415 voix. Un siège qui était allé au PLQ, aux élections de 1985 et 1989.

Saint-Henri-Sainte-Anne: en 1994, la libérale Nicole Loiselle s'y était fait élire par seulement 641 voix, un faible écart qui s'est perpétué hier, face au candidat péquiste Luc Labelle, un diplômé des HEC. Le candidat de l'ADQ, Jean-Marc Demers, était loin derrière.

Sauvé: après les résultats de quelques dizaines de bureaux de scrutin, la candidate libérale Line Beauchamp de-

vançait de quelques centaines de voix le candidat péquiste Umberto Di-Genova. Le candidat de l'ADQ, Eric Sigouin, était loin derrière.

Bourget: quoique le D^r Laurin ait remporté cette circonscription par 952 voix en 1994, l'on prévoyait une lutte serrée entre la péquiste Diane Lemieux et la libérale Huguette Boucher-Bacon, qui s'y était fait élire en 1989. L'adéquiste Bertrand Morel était en troisième place, loin derrière.

Anjou: en début de campagne, la direction du PQ était pessimiste quant aux chances de conserver cette circonscription, que le ministre Pierre Bélanger a remportée en 1994 par la mince majorité de 666 voix. Il a tantôt devancé et traîné derrière le libéral Jean-Sébastien Lamoureux et de l'adéquiste Michel Lalonde. Cette circonscription de 35 000 électeurs compte près de 4000 anglophones et allophones. C'est la seule circonscription péquiste de l'est de l'île qui a voté Non au référendum de 1995.

Gouin: le ministre péquiste André Boisclair n'a jamais vraiment été menacé, même si cette circonscription compte substantiellement plus d'anglophones et d'allophones qu'en 1994, alors qu'il s'était fait élire par une majorité de 6361 voix. Après seulement quelques bureaux de scrutin, il détenait déjà une respectable avance sur son adversaire libéral Michelle Daines. L'adéquiste Patricia Saint-Jacques se classait bonne troisième.

Les premiers élus de la soirée furent trois députés libéraux de l'île de Montréal: Jean-Claude Gobe dans La-Fontaine, Geoffrey Kelley dans Jacques-Cartier et Russell William dans Nelligan. A cette liste sont venus plus tard s'ajouter: Louise Harel (Hochelaga-Maisonneuve), Jacques Dupuis (Saint-Laurent), Henri-François Gauthier (Verdun), Nicole Léger (Pointe-aux-Trembles), Michèle Lamquin-Ethier (Bourassa), William Cusano (Viau), Line Beauchamp (Sauvé), Diane Lemieux (Bourget), Monique Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeois) et Pierre-Étienne Laporte dans Outremont.

LA ZONE DU 450

Le poids des banlieusards dans la balance péquiste

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Hautement convoitée, c'est dans la nouvelle zone du 450, devenue symbole par excellence du poids des banlieusards dans l'arène politique et du vote francophone, que s'est jouée hier soir une bonne partie de l'élection. Au moment de mettre sous presse, les premiers résultats accordaient au Parti québécois la part du lion d'une trentaine de comtés-clés encerclant la métropole, abritant plus d'un million d'électeurs.

Dans cette couronne, dont nous avons exclu la région de Laval (voir autre texte), on compte quatre régions dont la proche Rive-Sud de Montréal, la Montérégie, Lanaudière et enfin les Laurentides, où seuls quelques îlots libéraux ont résisté à la victoire du Parti québécois.

Rive-Sud

À deux jets de pierre de Montréal, la rive-sud immédiate de Montréal a malgré tout conservé ses quelques fiefs libéraux. En 1994, cinq circonscriptions étaient allées au PQ et quatre aux libéraux. Mais, en début de soirée, la partie ne semblait pas encore gagnée dans **Châteauguay**, représenté par le libéral Jean-Marc Fournier.

Chambly: Elue de justesse en 1994 par 407 voix au terme d'une lutte serrée contre la ministre de la Santé de l'époque, Lucienne Robillard, **Louise Beaudoin**, ministre de la Culture, a cette fois eu la partie plus facile, en parvenant à semer le candidat libéral, Pierre Bourbonnais, maire de Chambly et préfet de la MRC de la Vallée du Richelieu.

La Pinière et Laporte: pas de grands bouleversements dans ces châteaux forts libéraux, abritant Saint-Lambert et Brossard, où les députés sortants **Fatima-Houda Pépin** et **André Bourbeau**, ont conservé leurs confortables avances.

La Prairie et Vachon: Comme en 1994, peu de surprises dans ces circonscriptions péquistes situées à l'est du pont Champlain. L'attaché de presse, de Monique Simard, **Serge Geoffrin**, l'a emporté tôt en soirée dans cet-

te circonscription laissée vacante par cette dernière en mai dernier. Dans Vachon, le député sortant **David Payne**, contesté par sa propre association locale, a eu le pas sur son adversaire libérale, Lyne Rowley.

Marie-Victorin et Taillon: Autres fiefs péquistes englobant les municipalités de Longueuil, Boucherville et Saint-Hubert, les électeurs de la proche banlieue ont reporté au pouvoir la députée péquiste sortante **Cécile Vermette** et, sans grande surprise, **Pauline Marois**, ministre-vedette de l'Éducation au sein du gouvernement Bouchard.

Vaudreuil: Rien d'étonnant dans cette circonscription libérale, où la victoire est allée à Yvon Marcoux, ancien vice-président de l'Association des hôpitaux du Québec et candidat-vedette recruté par le PLQ, qui a battu Yvon Faille, du PQ.

Montérégie

Après le verglas, c'est une tempête péquiste qui s'est dessinée dans la région montréalaise hier soir. Dans ce triangle de glace, les ratés survenus dans la gestion de la crise n'ont pas semblé pouvoir affaiblir les bases du PQ, comme le souhaitaient les stratèges libéraux. Fidèle à sa réputation, Saint-Jean, comté baromètre, a vu juste.

Beauharnois-Huntingdon: Seule circonscription libérale de la Montérégie, cet îlot libéral semblait pouvoir demeurer aux mains d'André Chenail, un cultivateur, qui l'avait emporté par 3042 voix en 1994. Au moment de mettre sous presse, son principal adversaire, François Boileau du PQ, était derrière.

Borduas: Fief péquiste, le comté, détenu par **Jean-Pierre Charbonneau**, député sortant et président de l'Assemblée nationale, est facilement demeuré dans le giron du PQ, qui a eu raison du libéral Yves Hennekens.

Iberville: Trimballé entre d'un parti à l'autre, après les passages controversés d'Yvon Lafrance, député libéral passé à l'ADQ, et du péquiste déchu, Richard Le Hir, l'est du Richelieu a finalement opté pour la continuité. Le péquiste **Jean-Paul Bergeron**, un professeur de math de 51 ans, a battu le libéral Sylvain Lapointe, maire de Marieville, qui

avait misé sur le mécontentement créé par les bourdes de Le Hir pour s'attirer les votes des péquistes déçus.

Marguerite-D'Youville: Le péquiste **François Beaudoin** y a aussi facilement coiffé son adversaire libéral Guy Lafrance. Lors des dernières élections provinciales, M. Beaudoin avait obtenu 6906 voix de majorité.

Richelieu: Aisément élu en 1994, avec 4745 voix d'avance, le ministre responsable de la Francophonie, **Sylvain Simard** a quant à lui facilement vaincu hier soir son adversaire libéral Gilles Ferlatte.

Saint-Hyacinthe: La partie semblait gagnée d'avance pour Léandre Dion, le député sortant, que les derniers sondages locaux donnaient vainqueur avec une forte avance. M. Dion, un fonctionnaire de carrière de 60 ans, avait gagné en 1994 par 1009 voix de majorité. Son adversaire, le jeune libéral de Jean-François Millette, âgé de 33 ans, n'a pas réussi à renverser la vapeur.

Saint-Jean: Chaudement contestée, la circonscription de Saint-Jean, comté baromètre par excellence au Québec, a été fidèle à sa réputation. Le péquiste, **Gilles Paquin**, qui avait arraché de justesse la victoire avec 532 voix de majorité en 1994 après un second vote, a eu raison du candidat libéral, Gilles Dolbec, maire de Saint-Luc depuis 1983, qui comptait sur sa notoriété dans la région pour arracher les votes aux péquistes.

Salaberry-Soulanges: Le député péquiste sortant, **Serge Delières**, a de nouveau gagné la confiance des électeurs.

Verchères: Réélu sans interruption depuis 1976, le ministre **Bernard Landry**, élu avec 8131 voix de majorité en 1994, a quant à lui conservé sa confortable avance.

Lanaudière

La vague bleue a une fois de plus déferlé sur ce que l'on surnomme maintenant les deuxième et troisième couronnes nord de Montréal, où les vétérans du Parti québécois, Gilles Baril, dans **Berthier**, Guy Chevrete, dans **Joliette**, et Jocelyne Caron dans **Terrebonne** ont conservé leurs sièges. Comme en 1994, le PQ a étendu son emprise sur les cinq circonscriptions de cette région.

QUÉBEC

Une lutte très serrée
La réforme de la santé laisse des séquellesJUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Les sondeurs de Québec avaient prévu le coup: à Québec, c'est rouge ou bleu. Même si les libéraux ont réussi à augmenter le pourcentage de leurs appuis dans la région, la vague péquiste a tout ralé sur son passage. Au moment de mettre sous presse, la libérale circonscription de **Jean-Talon**, que le Parti libéral avait arraché par 25 petites voix en 1994, était en voie de passer au PQ. Les «pousseurs de crayons», sobriquet maladroïtement utilisé par la députée sortante libérale Margaret F. Delisle pour parler des fonctionnaires pendant la campagne, auraient donc gardé rancune à leur députée qui a dû mener une âpre lutte face au péquiste Daniel-Mercier Gouin. Et le ministre Jean Rochon venait tout juste de reprendre la tête.

Même si le sondage du quotidien *Le Soleil* accordait 56 % des appuis des citoyens de la Vieille Capitale au Parti québécois, ce dernier surveillait ses arrières puisque deux grosses pointures du parti, Paul Bégin dans **Louis-Hébert** et surtout Jean Rochon dans **Charlesbourg** jouaient leur avenir politique. Le «référendum sur la santé» dans Charlesbourg, comme les libéraux l'avait clamé, s'est soldé au terme d'une chaude lutte. Le controversé ministre de la Santé, Jean Rochon, faisait face à l'avocat Denis Roy, directeur de cabinet de l'ex-ministre conservateur Pierre Blais.

Le ministre de l'Environnement et de la Faune, Paul Bégin, a été réélu dans **Louis-Hébert** devant le libéral Pierre Boulanger. Cette année, il n'a pas eu à affronter le populaire animateur de radio André Arthur, qui ne s'est cependant pas gêné pour appuyer publiquement le candidat de l'ADQ, Normand Morin.

La ministre déléguée aux Mines et aux Terres, Denise Carrière-Perreault, a conservé sa circonscription de **Chutes-de-la-Chaudière** face au libéral et maire de Saint-Étienne-de-Lauzon, Christian Jobin.

Bleu, malgré tout

La lutte se faisait à trois dans **Limoilou**. L'ex-président de la Communauté urbaine de Québec, Michel Rivard, a connu une très mauvaise campagne, son organisation — plutôt désorganisée — a eu du mal à coordonner les activités électorales. Son adversaire libéral, l'ancien député Michel Després, était très confiant de pouvoir remporter la partie, surtout parce que le candidat-vedette adéquiste, Richard Lizotte, sem-

blait parti pour enlever plus de votes au PQ qu'au PLQ. Au moment de mettre sous presse, c'était le candidat libéral qui était en avance. Les deux principaux adversaires se sont mutuellement accusés d'avoir été absents durant leur mandat à la tête du «comité ghetto», en raison du grand nombre d'assistés sociaux habitant la circonscription.

Pour la première fois depuis 22 ans, **Lévis** se retrouve ce matin avec un député péquiste qui n'est pas Jean Garon. Le coloré député a légué sa circonscription à l'avocate péquiste Linda Goupil, qui a battu le médecin libéral Daniel Deslauriers. Les deux candidats, tout comme leurs chefs, ont fait campagne sur la nécessité de sauver la MIL Davie. Les travailleurs du chantier maritime s'attendent donc à ce que leur nouvelle députée et son chef remplissent leur promesse de trouver un acheteur pour l'entreprise.

Portneuf-la-fidèle n'a pas dérogé à ses traditions. La circonscription que l'on dit ni péquiste ni libérale, mais plutôt dévouée au député qu'elle apprécie, était en voie de récliner pour une troisième fois Roger Bertrand, ministre responsable des Services gouvernementaux lors du déclenchement des élections. La circonscription est reconnue comme fidèle parce qu'elle n'a jamais nécessairement opté pour un député du parti au pouvoir. Pendant 19 ans, le libéral Michel Pagé y a régné en maître jusqu'à son départ en 1993. Depuis lors, c'est Roger Bertrand que les électeurs ont choisi et gardé.

Dans **Montmorency**, le député sortant Jean Fillion n'a pas eu cette chance. Le péquiste devenu candidat indépendant a dû laisser sa place à Jean-François Simard, élu pour la première fois. Le jeune candidat, en plus de faire face au député sortant, a dû se mesurer au maire de Beauport, le libéral Jacques Langlois. Celui-ci, malgré sa notoriété, était déjà loin derrière le candidat Simard lors des sondages publiés la semaine dernière. L'adéquiste Yves Leclerc visait à aller chercher 20 % des suffrages exprimés dans sa circonscription.

Charlevoix a reporté son député péquiste Rosaire Bertrand au pouvoir. Les libéraux avaient gagé sur une citoyenne de Clermont, Claire Gagnon, courtier d'assurances tout comme son adversaire péquiste et ancienne présidente de la Chambre de commerce de la région.

Enfin, dans **Taschereau**, la péquiste Agnès Maltais prend la relève de l'ancien député André Gaulin. Pas de changement non plus chez les péquistes de **La Peltre** (Michel Côté), **Chauveau** (Raymond Brouillet), **Vanier** (Diane Barbeau). Sur la Rive-Sud, le PQ a également conservé **Frontenac** (Marc Boulianne).



Spécial
Noël
CRAVATES
Importées d'Italie
Grandes griffes de la mode

Montana
Bagutta
Courrèges
Pal Zileri
Regina Schrecker
Pierre Balmain
Feraud
Ted Lapidus

Régulier 125 \$
Soldées 59,95 \$

1118, rue Sainte-Catherine O.,
Bureau 200
Montréal (Québec) H3B 1H5
tél.: 861-3636



Jouissez du plaisir
de la perfection.

En 1910, Rolex a fabriqué une montre si petite qu'elle pouvait être portée au poignet. Portant une attention rigoureuse à chaque détail, Rolex a forgé une norme de qualité et d'excellence. Aujourd'hui, la précision détaillée de chaque montre Rolex continue d'inspirer le plaisir de la perfection.



Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie
Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

ÉLECTIONS QUÉBEC 1998

L'ACTION DÉMOCRATIQUE

Mario Dumont sera encore seul

Le chef de l'ADQ est à nouveau victime du mode de scrutin

JEAN DION
LE DEVOIR

Rivière-du-Loup — Mario Dumont siègera à l'Assemblée nationale pendant quatre autres années, mais il continuera d'y être le seul de son camp.

Les craintes de l'Action démocratique du Québec et de son chef se sont partiellement matérialisées, hier soir, alors qu'une performance fort appréciable du parti de M. Dumont en termes de suffrages obtenus — environ 12 % des voix à l'échelle de la province au moment de mettre sous presse — ne s'est pas traduite par l'élection d'autres députés que lui-même.

Victime du mode de scrutin, dont il continuera certes de prôner une réforme, M. Dumont n'a pas eu la tâche facile dans sa circonscription de Rivière-du-Loup, où la majorité de 6700 voix qu'il avait dégagée en 1994 semble avoir passablement fondu.

Après dépouillement d'une cinquantaine de bureaux de scrutin, M. Dumont avait récolté 2477 voix contre 1687 pour le libéral Jean Morin et 1607 pour la péquiste Lise Chouinard, deux candidats qui ont mené une campagne intense sur le terrain afin de lui ravir son siège.

L'ADQ pourra par ailleurs trouver un certain réconfort dans le fait que dans un nombre important de circonscriptions, elle a fait la différence entre une victoire du Parti québécois ou du Parti libéral en obtenant un score supérieur à la majorité du vainqueur. La plupart du temps, ce fut à l'avantage du PQ.

De même, l'Action démocratique a obtenu des appuis impressionnants, de l'ordre de 15 à 18 %, dans plusieurs circonscriptions à forte majorité francophone.

Le vote adéquate a donc été conforme à ce qu'avaient prédit les sondages publiés après le débat télévisé des chefs, où M. Dumont avait fait belle figure. Dimanche, celui-ci avait d'ailleurs nié que ses appuis soient friables, et les scénarios pessimistes voulant que bien des élec-



Le chef de l'Action démocratique du Québec, Mario Dumont, a serré la main des scrutateurs peu de temps après avoir voté, hier matin, dans sa circonscription de Rivière-du-Loup.

teurs tentés de voter ADQ se ravisent au dernier instant ne se sont pas réalisés.

En fin de campagne, M. Dumont avait aussi invité les citoyens à appuyer son parti peu importe les chances relatives du candidat adéquate de leur circonscription afin que les interventions de l'ADQ à l'Assemblée nationale aient un poids à la mesure de son soutien populaire. À cet égard, le chef de l'ADQ a remporté son pari.

En 1994, l'ADQ avait récolté 6,5 % des appuis avec 80 candidats. Cette fois, le parti présentait des candidats dans les 125 circonscriptions.

Jusqu'à la dernière minute, les conseillers de M. Dumont ont espéré qu'une poignée de candidats adéquate puissent surnager. Les circonscriptions de Deux-Montagnes, de L'Assomption, de Limoilou et de Saguenay, notamment, étaient considérées «prenables» par l'ADQ. Ces circonscriptions n'ont cependant pas répondu aux espoirs de l'ADQ, seul

Jacques Hébert dans Deux-Montagnes ayant fait une incursion en deuxième place.

M. Dumont prendra une journée complète de congé, aujourd'hui, et tiendra une conférence de presse à Québec demain pour livrer son analyse à tête reposée du résultat du scrutin.

Dans Laval-des-Rapides, Serge Ménard obtenait 534 votes d'avance sur son adversaire après 21h. En 1994, la circonscription avait été remportée par Serge Ménard avec 1733 voix.

Dans la circonscription de Mille-Îles, Lyse Leduc avait plus de 60 % des votes à 21h30 contre le libéral Sylvain Lefebvre.

Vimont avait fourni la plus chaude des luttes en 1994, David Cliche l'emportant par 128 votes. À 21h30, il a été déclaré élu contre François Macerola.

Les quatre circonscriptions de l'est de Laval avaient fait l'objet de luttes serrées en 1994. Trois avaient été remportées avec des majorités de 1000 votes environ mais on ne signale aucun changement à l'élection de 1998.

Pour battre David Cliche, le député qui avait obtenu la plus petite majorité en 1994, le Parti libéral avait choisi un ancien nationaliste devenu directeur de Téléfilm Canada, François Macerola. Dans Vimont, la population de langue française se chiffre à 60 760 citoyens sur 74 254.

Contre Joseph Facal, une ancienne attachée politique de Robert Bourassa, Joanne Gauthier, était en lice. La population française est de 59 285 sur 71 943 citoyens.

Dans Mille-Îles, Sylvain Lefebvre, un jeune avocat de Saint-François de Sales a commencé sa campagne voilà deux mois. On recense 55 150 citoyens de langue française sur 65 054 personnes qui ont le droit de vote.

L'ingénieur Robert Lefebvre présente sa candidature pour les libéraux contre Serge Ménard. Dans Laval-des-Rapides, on compte 44 245 citoyens de langue française sur 52 345 citoyens.

Dans Laval, la composition de la population change presque aussi vite que sur l'île de Montréal, au nord-est.

LA PERFORMANCE DES CANDIDATS-VEDETTES

La plupart des ministres ont été facilement réélus

Seuls Jean Rochon et Pierre Bélanger ont éprouvé des difficultés

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

Les membres du cabinet du gouvernement du Parti québécois ont été réélus hier, sans trop de difficultés, sauf pour deux exceptions notables. Au moment de mettre sous presse, Jean Rochon, ministre de la Santé et des Services sociaux, était finalement en avance dans sa circonscription de Charlesbourg, après avoir tiré de l'arrière face au candidat libéral Denis Roy. Pierre Bélanger, ministre de la Sécurité publique, était devancé par Jean-Sébastien Lamoureux, le candidat libéral dans la circonscription d'Anjou. Pierre Bélanger avait remporté, aux élections de 1994, une victoire serrée, avec 756 voix.

Bernard Landry, vice-premier ministre et ministre d'État de l'économie et des finances, a par contre été réélu dans Verchères. Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications et responsable de la Charte de la langue française, a été réélue dans Chambly, où elle avait recueilli un faible marge de 407 voix aux précédentes élections en 1994. Guy Chevrette, ministre d'État des ressources naturelles, ministre responsable des Affaires autochtones et du Développement des régions, a été réélu dans Joliette. Louise Harel, ministre d'État de l'emploi et de la solidarité, ministre responsable de l'Action communautaire autonome et de

la Condition féminine, a aussi conservé son siège, dans Hochelaga-Maisonneuve.

Jacques Brassard, ministre des Transports et ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, a été réélu dans sa circonscription du Lac-Saint-Jean, un siège qu'il détient depuis 1976.

Jean-Pierre Charbonneau, président de l'Assemblée nationale, a été réélu dans Bords-du, sur la Rive-Sud.

Joseph Facal, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales, a été réélu dans la circonscription de Fabre, qu'il avait remportée par tout juste plus de 1000 voix aux dernières élections. Guy Julien, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, a conservé sa circonscription de Trois-Rivières, où il avait pour rival, le libéral Guy Leblanc, ancien maire de la ville de Trois-Rivières.

David Cliche, ministre délégué au Tourisme, a battu François Macerola un des candidats-vedettes du Parti libéral, l'ancien président de Téléfilm Canada. Aux précédentes élections, Cliche l'avait emporté par à peine 128 voix sur le candidat libéral Benoit Fradet.

Matthias Rioux, ministre du Travail, a conservé son siège dans Matane et Remy Trudel, ministre des Affaires municipales, dans Rouyn-Noranda. Robert Perreault, ministre d'État à la métropole, a été réélu dans Mercier. Rita Dionne-Marsolais, ministre déléguée au Revenu, a gagné dans Rosemont, où elle affrontait Jo-

nathan Sauvé, l'ancien président des jeunes libéraux.

Sylvain Simard, ministre des Relations internationales, a été réélu dans la circonscription de Richelieu, en Outaouais. Nicole Léger, ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, conserve sa circonscription de Pointe-aux-Trembles. Roger Bertrand, ministre responsable des Services gouvernementaux, a été réélu dans Portneuf.

Denise Cartier-Perreault, ministre déléguée aux Mines et aux Terres, a été réélue dans Chutes-de-la-Chaudières.

Au moment de mettre sous presse, les autres membres du cabinet qui n'avaient pas vu leur réélection confirmée jouissaient d'une bonne avance.

C'est le cas pour Serge Ménard, ministre de la Justice et Procureur général, dans Laval-des-Rapides, pour Pauline Marois, ministre de l'Éducation, dans Taillon, sur la Rive-Sud.

Jacques Léonard, président du Conseil du Trésor et ministre délégué à l'Administration et à la Fonction publique, menait dans Labelle, et Paul Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, dans Louis-Hébert. André Boisclair, ministre aux Relations avec les citoyens et immigration, était en avance dans Gouin, dans la portion est de l'île de Montréal. François Legault, nommé ministre délégué à l'Industrie et au Commerce l'été dernier, menait dans la circonscription de Rousseau, dans la région

de Lanaudière.

David Payne, le seul anglophone membre du caucus du Parti québécois, a été réélu dans Vachon, sur la Rive-Sud.

Diane Lemieux, ancienne présidente du Conseil du statut de la femme recrutée par le PQ, a été élue dans Bourget, l'ancienne circonscription de Camille Laurin. Mme Lemieux a été considérée à plusieurs reprises comme «ministre».

Têtes d'affiches libérales

Les libéraux ont aussi reconduit la plupart de leurs têtes d'affiches. Georges Farrah, whip en chef et critique officiel en matière d'agriculture, de pêcheries et d'alimentation, a cependant été battu dans sa circonscription des Îles-de-la-Madeleine, par le candidat péquiste Maxime Arseneau.

Pierre Paradis, leader parlementaire de l'opposition officielle et porte-parole en matière de santé et de réforme électorale, a été réélu dans Brome-Missisquoi. Thomas Mulcair, porte-parole en matière de justice, a conservé son siège de Chomedey et Christos Sirros, critique officiel sur les questions d'environnement, de faune, et sur les questions de réforme électorale, celui de Laurier-Dorion.

François Ouimet, porte-parole en matière d'éducation, a conservé le pouvoir dans Marquette. Henri-François Gauthier, porte-parole en matière d'enseignement supérieur, et l'auteur du programme des libéraux

sur les travailleurs autonomes, a été réélu dans Verdun.

Plusieurs nouvelles recrues ont aussi été élues: Line Beauchamp, qui a rapidement fait figure d'étoile montante au Parti libéral, a remporté la victoire dans Sauvé, dans le nord-est de l'île de Montréal. André Tranchemontagne, qui se présentait pour le PLQ dans Mont-Royal, l'ancienne circonscription de John Ciaccia, a remporté la victoire dans ce bastion libéral. Yvon Marcoux, ancien vice-président exécutif de l'Association des hôpitaux du Québec, a remporté le siège de Vaudreuil.

Benoît Pelletier, constitutionnaliste de l'Université d'Ottawa, a été élu dans la circonscription de Chapleau, en Outaouais. Au moment de mettre sous presse, l'écrivain Roch Carrier, ancien président du Conseil des arts du Canada, était en avance sur la candidate péquiste Manon Blanchet dans Crémazie, l'ancienne circonscription de Jean Campeau.

Les autres «têtes d'affiches»

La plupart des autres «têtes d'affiches» du Parti libéral étaient aussi en avance au moment de mettre sous presse.

Pierre-Étienne Laporte, critique officiel sur les questions relatives à la culture et la langue, menait dans Outremont, et Nicole Loiselle porte-parole sur les questions de condition féminine et d'habitation, dans Saint-Henri-Sainte-Anne.

EN BREF

Pas de surprises en Abitibi-Témiscamingue

(Le Devoir) — Pas de surprises en Abitibi-Témiscamingue, les quatre comtés ont été remportés comme prévu par le Parti québécois. Le député du PQ François Gendron a obtenu un sixième mandat dans sa circonscription d'Abitibi-Ouest contre le libéral Martin Veilleux. Le ministre des Affaires municipales, Remy Trudel, a conservé son siège dans Rouyn-Noranda-Témiscamingue devant Remy Barrette du PLQ. La seule bataille anticipée dans la région était celle dans Abitibi-Est, demeurée au PQ.

Urnes en circulation

Certains électeurs ont pu apercevoir, en fin de semaine dernière, des individus déambuler dans la rue chargés d'une urne. Les individus en question n'étaient autres que des scrutateurs à

qui l'on avait remis, comme le prévoit l'article 327 de la loi électorale, tout le matériel nécessaire à leur bureau de vote. Pouant être remis au scrutateur jusqu'à trois jours avant la date du vote, ce matériel devait être examiné par le scrutateur, le secrétaire ainsi que les représentants des candidats hier matin avant l'ouverture de leur bureau.

Un avocat efficace pour faire bouger les choses

FRANÇOIS GENDRON
Ph.D.

(514) 282-7772

Pour avoir le bon
avocat de votre côté

25575\$

Transport et préparation inclus

489-3831

ovale LINCOLN MERCURY INC.

NAVIGATOR

Donnez.

FONDATION DES MALADIES DU COEUR

Nous n'avons fait que la moitié du chemin.

(514) 871-1551 ou 1 800 567-8563

TAPIS DÉCOR

PAYEZ dans 6 mois

AUCUN INTÉRÊT

INVENTAIRE RABAIS jusqu'à 50%

MEILLEUR PRIX GARANTI

TAPIS berbere, sisal, torsadé, saxony, velours, commercial

PRÉLART sans cirage

CARPETTES motifs, modernes, classiques, orientales

Claude Bouchard Propriétaire

Installation Garantie

3645, boul. St-Joseph Est Montréal (514) 729-0891

8455, boul. Langellier St-Léonard (514) 324-8455

1090, rue Laurier Ouest Outremont (514) 274-1090

ÉLECTIONS QUÉBEC 1998

EST DU QUÉBEC

Le PQ maintient ses positions

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

Désigné comme une circonscription à surveiller, les Îles-de-la-Madeleine sont passées aux mains du Parti québécois alors que Maxime Arseneau s'est fait élire avec une mince majorité de quelques centaines de voix. Une victoire que les analystes disaient interpréter comme le premier souffle d'un balayage péquiste. La Gaspésie quant à elle semblait vouloir quitter le giron du PQ alors que seulement deux des quatre candidats de Lucien Bouchard étaient en avance dans les circonscriptions de la péninsule au moment de mettre sous presse.

La lutte a été féroce aux Îles-de-la-Madeleine, où autant Lucien Bouchard que Jean Charest s'étaient rendus pour soutenir leur candidat respectif. Le libéral Georges Farrah, qui avait remporté une courte victoire de 1816 voix aux dernières élections, a été défait par le péquiste Maxime Arseneau. Avec un taux de chômage dépassant les 20 %, les Madelinots semblent avoir craint le « désengagement » prôné par Jean Charest et les accusations portées contre « les abonnés de l'État ».

Pourtant, sur la terre ferme, le Parti québécois semblait devoir perdre deux des quatre circonscriptions qu'il avait remportées en 1994. Dans Bonaventure, le député sortant et ancien ministre péquiste Marcel Landry, qui avait vu son comté dire NON à 51,58 % au référendum de 1995, se battait encore en début de soirée pour conserver sa maigre avance face à la libérale Nathalie Normandeau, ex-mairesse de Maria en qui le PLQ mettait beaucoup d'espoir.

Dans Gaspé, le député péquiste sortant Guy Lelièvre, que certains avaient trouvé trop discret au cours de son dernier mandat, se dirigeait vers une victoire devant le libéral ou Claude Cyr qui lui menait une chaude lutte. Le ministre du travail Matthias Rioux a toutefois été réélu sans problème dans Matane alors que dans Matapédia, Danielle Doyer, du PQ, regagnait elle aussi son siège.

On disait que ce ne serait pas du évident pour Mario Dumont dans Rivière-du-Loup, mais une heure et demie après l'ouverture des urnes, il avait déjà regagné son siège. Mario Dumont avait réussi à obtenir une majorité de 6699 voix en 1994, et il semblerait que sa performance au débat télévisé, dont on l'a proclamé vainqueur, lui ait permis de conserver cette confortable avance. Enfin, Rimouski, qui a voté en faveur de la souveraineté à 63,73 % en 1995, a réélu la péquiste Solange Charest, bien connue du milieu de la santé, devant la libérale Chantal Landry.

Du côté de la Beauce, qui avait envoyé deux libéraux la représenter à l'Assemblée nationale en 1994 et qui avait voté contre la souveraineté dans des proportions de 55 et 58 %, le paysage ne semblait pas vouloir changer.

Diane Leblanc a été réélue dans son bastion de Beauce-Sud contre l'ancien syndicaliste de la CSN Norbert Rodrigue (PQ) tandis que le candidat de Jean Charest dans Beauce-Nord, Normand Poulin, luttait, difficilement, pour remporter la circonscription, lui qui avait obtenu une victoire à l'arraché en 1994 avec une majorité d'à peine 61 votes. Mais le péquiste Gaston Gourde était encore en mesure, à la lumière des résultats parcellaires dévoilés, de se faire élire.

Dans Montmagny-L'Islet, le libéral Réal Gauvin a été réélu.

SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN

Le fief péquiste

Sans surprise, le PQ rafle les cinq comtés de la région

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Le Saguenay-Lac-Saint-Jean demeure tel que prévu un fief bleu. Le Parti québécois a remporté les cinq comtés tandis que le bouillant syndicaliste Michel Chartrand semblait devoir se contenter d'une troisième place dans Jonquière, derrière Lucien Bouchard et la libérale Guylaine Caron.

La fougue, le franc-parler et les quelques idées révolutionnaires du coloré syndicaliste Michel Chartrand, qui proposait notamment « un revenu universel de la citoyenneté », ne lui auront donc pas suffi pour se glisser au deuxième rang. Chose certaine, l'octogénaire ne s'était pas présenté aux élections pour le simple plaisir de la chose, à en croire sa réaction à sa troisième place probable au fur et à mesure que progressait le décompte des voix. Sur les ondes de Radio-Canada, il s'en est pris hier soir aux médias, critiquant toutes griffes dehors la couverture médiatique de la campagne et de la soirée électorale.

Dans la circonscription de Lac-Saint-Jean, le ministre des Transports, Jacques Brassard, a été le premier député à être déclaré élu au Québec, moins de trente minutes après la fermeture des bureaux de vote.

Dans Chicoutimi, le jeune péquiste Stéphane Bédard, âgé d'à peine 30 ans, l'a emporté contre la libérale Marina Larouche, qui s'était pourtant illustrée dans la région en prenant la tête d'une pétition de 101 000 signatures pour la construction d'une autoroute dans la réserve faunique des Laurentides.

Fils de Marc-André Bédard, l'ex-ministre de la Justice sous René Lévesque, Stéphane Bédard a remporté la victoire au terme d'une très courte campagne de 25 jours. « Chez nous, l'exode est un problème criant et c'est l'un de mes dossiers prioritaires », a expliqué Stéphane Bédard, tout juste après sa victoire. « Il faut que les jeunes puissent revenir dans la région pour y travailler ».

En 1994, les électeurs de Chicoutimi avaient donné une majorité de plus de 13 000 voix à Jeanne L. Blackburn, qui a décidé de ne pas se représenter.

Dans Roberval, Benoît Laprise, l'ancien maire de Saint-Félicien de 1983 à 1994, a obtenu un deuxième mandat de député à l'Assemblée nationale.

Dans Dubuc, le péquiste Jacques Côté a lui aussi remporté la victoire devant le libéral Claude Richard et l'adéquiste Jacques Junior Tremblay.

Les péquistes se dirigeaient aussi vers un

raz-de-marée sur la Côte-Nord. Dans la circonscription d'Ungava, Michel Létourneau l'a remporté, tout comme Normand Duguay dans Duplessis et Gabriel-Yvan Gagnon dans Saguenay.

Aussi bien au Saguenay-Lac-Saint-Jean que sur la Côte-Nord, le mauvais temps a marqué ce jour d'élection. Pour une deuxième fois en une semaine, la Côte-Nord a été paralysée par une tempête de neige.

Après avoir vu tomber dix centimètres de neige, les habitants de cette région ont ensuite dû composer avec la pluie verglaçante qui s'est mise de la partie. Le tronçon de la route 138 entre Baie-Comeau et Sept-Îles a été interdit aux conducteurs de camions lourds pendant quelques heures. Les vols de Baie-Comeau à Rimouski et de Rimouski à Sept-Îles ont dû être annulés en raison du mauvais temps.

Malgré une soirée d'élections assez facile pour le PQ dans la région, le Saguenay-Lac-Saint-Jean aura tout de même donné du fil à retordre à Lucien Bouchard pendant la campagne, lorsque la réforme de la santé est venue le hanter dans son propre château fort de Jonquière. Le 8 novembre, les omnipraticiens de Jonquière menaçaient en effet en bloc de démissionner. Traité « d'ambulancier » par Jean Charest, le premier ministre a sauvé les meubles en proposant aux médecins de Jonquière des primes totalisant 900 000 \$, la levée de plafonds salariaux et la possibilité de s'acquitter des chirurgies urgentes la nuit et de garder des patients pour de courts séjours.

Guylaine Caron, tout récemment convertie en candidate libérale, avait sauté sur l'occa-



Journée d'élections au Québec, mais aussi jour de mauvais temps, à Jonquière.

sion pour faire campagne sur le maintien de la vocation originale de l'hôpital de Jonquière.

C'est à l'occasion d'une élection complémentaire, le 19 février 1996, que le premier ministre Bouchard s'était fait élire député de Jonquière, cela par une majorité de 24 416 voix.

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, où le taux de chômage dépasse les 14 %, l'emploi et la formation professionnelle ont été au cœur des enjeux électoraux.

MAURICIE

Les maires mordent la poussière

JUDITH LACHAPELLE
LE DEVOIR

Trois-Rivières a penché pour le bleu. L'entrée en scène spectaculaire du maire trifluvien Guy Leblanc pour défendre les couleurs des libéraux aura donné des sueurs froides au député péquiste sortant. Au moment de mettre sous presse, le ministre de l'Agriculture, Guy Julien, était en avance dans sa circonscription. En 1994, il n'avait obtenu qu'une majorité de 609 voix.

Mais les collègues de Guy Leblanc n'ont pas eu plus de chance. Son collègue de Cap-de-la-Madeleine, Alain Croteau, a été battu par le péquiste et député sortant Yves Beaumier dans Champlain. Au sud du Saint-Laurent, dans Nicolet-Yamaska, le péquiste Michel Morin, qui ne l'avait emporté que par 907 voix en 1994, a tout de même battu le maire de Nicolet, Daniel McMahon.

A part Guy Julien, un autre membre du conseil des ministres a conservé son siège. Le ministre des Régions, Jean-Pierre Jolivet, a conservé sa circonscription de Laviolette aux dépens de la femme d'affaires libérale, Céline Trépanier.

Le Parti québécois a donc de quoi être fier de sa performance dans la région. Dans les Bois-Francs, le vétéran député Jacques Baril a gagné dans Arthabaska contre le libéral et président du syndicat des employés de l'Hôtel-Dieu, Jacques Lamontagne. Normand Jutras a reçu son laissez-passer pour un deuxième mandat dans Drummond, contre la femme d'affaires Céline LeMaire du PLQ.

En Mauricie, le péquiste Rémy Désilet a également été réélu pour un second mandat face à l'avocat Marc Renaud du Parti libéral dans Maskinongé. Enfin, dans Saint-Maurice, le vice-président de l'Assemblée nationale, Claude Pinard, était également en avance sur le candidat libéral Serge Aubry, président du syndicat de l'usine Belgo de Shawinigan.

ESTRIE

Charest défait Malavoy

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Le bastion libéral estrien s'est enrichi d'une nouvelle circonscription avec la victoire du chef libéral Jean Charest sur Marie Malavoy, l'ancienne ministre péquiste de la Culture dans le gouvernement Parizeau.

Au moment de mettre sous presse hier, le chef libéral, qui perdait l'élection au niveau provincial, récoltait à tout le moins sa circonscription au niveau provincial avec une mince majorité d'environ 330 voix (100 urnes sur 182) et 47,27 % du vote.

Jean Charest récoltait ainsi 7940 voix et Mme Malavoy, 7607 (45,2 %) alors que l'adéquiste Patrick Rouillard en récoltait 1193 (7,1 %). Malgré ces résultats fragmentaires, les observateurs politiques et les principaux médias donnaient ces résultats comme représentatifs du scrutin dans cette circonscription.

Au moment de mettre sous presse, tous les autres députés sortants étaient donnés réélus même si les résultats demeuraient fragmentaires chez la plupart: Pierre Paradis dominait toujours Brome-Missisquoi; Claude Boucher, désormais le seul péquiste de la région, conservait la circonscription de Johnson; Madeleine Bélanger dominait toujours dans Mégantic-Compton; Robert Benoit n'avait pas cédé le terrain dans Orford; Yvon Vallières continuera de régner dans Richmond; Monique Gagnon-Tremblay, qu'on avait crue un instant menacée par son adversaire péquiste Frédéric Dubé, conservait sa circonscription de Saint-François pendant que Bernard Brodeur continuait de mener dans Shefford.

Le seul changement, en somme, réside dans la victoire du chef libéral, d'autant plus prévisible en raison de ses liens passés avec la circonscription et en raison, aussi, de sa position privilégiée de chef de parti.

Son adversaire, Marie Malavoy, avait remporté la circonscription en 1994 avec 1391 voix de majorité sur son adversaire libéral. Mais elle ne faisait pas face alors à un chef de parti, qui, de surcroît, a représenté la même circonscription du côté fédéral depuis 1984.

Deux sondages ont illustré la difficulté éprouvée au cours de cette élection par l'ancienne ministre de la Culture dans le gouvernement Parizeau, une fonction dont elle devait démissionner après avoir admis qu'elle avait illégalement voté aux dernières élections.

Aux dernières élections, Marie Malavoy avait remporté l'élection avec une mince majorité de 1391 voix et 47,3 % des suffrages.

Un premier sondage CROP indiquait au début de novembre que le chef libéral battait déjà la marche dans la circonscription avec 47 % des voix contre 43 % pour Mme Malavoy. Une semaine avant l'élection, un sondage CHLT-Le Devoir indiquait un écart croissant en faveur du chef libéral pendant que l'ADQ semblait aussi faire des gains: Mme Malavoy récoltait ainsi 33,9 % des voix contre 39,9 % pour Jean Charest, soit un écart de 6 % en faveur du chef libéral.

Certains prédisaient une victoire difficile au chef libéral dans sa circonscription. Les libéraux semblaient conscients du danger car Jean Charest y a effectué trois visites importantes pendant que son épouse, Michelle Dionne, y passait au moins une journée par semaine.

Le succès de Jean Charest pouvait paraître d'autant plus difficile que l'ancien chef conservateur a vu passer sa circonscription fédérale, en septembre, aux mains du bloquéte Serge Cardin. Et Mme Malavoy avait fait grimper sensiblement le taux d'inscription des universitaires, qui ont le droit de voter dans la circonscription où ils étudient, par une campagne soutenue sur le campus de Sherbrooke. La députée sortante avait par ailleurs bénéficié d'une soirée des femmes ministres péquistes, qui avait regroupé plus de 700 militantes.

La bataille a été aussi chaude dans la circonscription de Johnson, qui abritait le deuxième député péquiste de cette région massivement acquise historiquement aux libéraux. Le député sortant, Claude Boucher, un travailleur social, avait remporté la circonscription par 1246 voix seulement en 1994. Le député devait d'ailleurs faire mieux au référendum de 1995 alors que le OUI obtenait 54,4 %, soit près de 5 % de plus que le vote victorieux de l'année précédente.

OUTAOUAIS

La région reste rouge

Quatre circonscriptions sur cinq sont libérales

LOUISE LEDUC
LE DEVOIR

Au moment de mettre sous presse, le Parti libéral du Québec obtenait quatre députés sur cinq dans l'Outaouais et était en avance dans la cinquième circonscription.

Dans Chapleau, le constitutionnaliste Benoît Pelletier, nouveau visage du PLQ, l'a emporté sur la péquiste Claude Hallé. Professeur de droit à l'Université d'Ottawa, M. Pelletier est l'un des candidats-vedettes de l'équipe Charest. Quoique recrutée en politique, tout indique qu'il s'occupera dans l'opposition du dossier des relations entre le fédéral et Québec.

Hier, il voulait d'abord savourer son entrée en politique partisane. « J'ai fait

beaucoup de terrain, de porte-à-porte, j'ai rencontré beaucoup de groupes sociaux pendant cette campagne. En politique, l'aspect humain est le plus intéressant et cette élection me l'a confirmé », a expliqué M. Pelletier, hier.

Autant que les relations entre le fédéral et le provincial, M. Pelletier insistait tout autant hier sur la nécessaire « union économique » à prôner.

Dans Pontiac, le candidat libéral Robert Middlemiss, fort de ses 18 ans en politique, a été élu et semblait se diriger lui aussi vers une victoire facile, quoique tous les résultats n'étaient pas connus au moment de mettre sous presse. Agé de 63 ans, cet ingénieur et ancien ministre des Trans-

ports sous Robert Bourassa a promis pendant la campagne de doter la ville

d'Aylmer d'un mini-hôpital de soins ambulatoires. Il a battu le péquiste Louis-Hubert Leduc, un diplomate à la retraite entré au ministère fédéral des Affaires extérieures en 1966.

Dans Papineau, la victoire de Norman MacMillan, député depuis 1989, ne surprend pas davantage. Aux dernières élections, il l'avait emporté par 2500 voix.

Dans Gatineau, le libéral Réjean Lafrenière, présent à l'Assemblée nationale depuis 1989, a battu son plus proche adversaire, le péquiste Eric Singh.

L'Outaouais est une forteresse libérale à peu près impenable. Dans toute son histoire, le Parti québécois n'a réussi à y faire élire que deux candidats, Jocelyne Ouellet et Jean Alfred, en 1976.

LA FONDATION DU
DEVOIR

Félix Leclerc

La Fondation du Devoir
vous invite à vous
procurer, à prix d'ami,
l'œuvre littéraire
de Félix Leclerc.

Cette année, Félix
se donne en cadeau

Édition de luxe
de l'œuvre littéraire
de Félix Leclerc

Prix spécial
pour le temps des Fêtes :
170 \$
taxes et livraison postale incluses.

Prix régulier : 275 \$ plus taxes

Quelques mois avant son décès, Félix Leclerc avait revu et corrigé lui-même son œuvre littéraire dans le but de la regrouper à sa façon et de la faire publier de manière exceptionnelle. Il nous a malheureusement quittés avant d'avoir pu nous offrir personnellement ce beau cadeau. L'éditeur québécois Henri Rivard a exaucé le vœu de Félix en regroupant, dans les quatre plus beaux livres d'art jamais publiés ensemble au Québec, ce que notre grand poète voulait que l'on retienne de ses écrits qui ont marqué et séduit plus d'une génération. Une édition unique qui fera désormais partie du patrimoine familial pour ceux qui la posséderont.

Hommages illustrés
par des reproductions
pleines couleurs de tableaux
de 51 peintres québécois
renommés : de Dumas à Jacurto, en
passant par Cosgrove et Ladouceur,
etc.

Témoignages d'amour écrits
par 60 personnalités
québécoises et françaises :
Aznavour, Devos, Plamondon,
Maurice Richard, Vigneault, etc.

Une partie du produit de la
vente de ce coffret de luxe ira
à la Fondation du Devoir et
servira à la création de bourses
d'études à l'intention des
étudiants de l'ordre collégial
du Québec qui participeront
au Grand Concours annuel de
journalisme Le Devoir.

On peut se procurer ce coffret de
luxe de quatre tomes,
non disponible en librairie,

en communiquant
à l'adresse et au numéro
de téléphone suivants :

La Fondation du Devoir
2050, rue de Bleury, 9^e étage
Montréal (Québec)
H3A 3M9
Téléphone : (514) 985-3431
Télécopieur : (514) 985-3310

HENRI RIVARD

1-877-584-2609

Impression sur papier québécois haut de gamme, écologique et sans acide.
Reliure superbe, pleine toile moirée, signet, dorure, incrustations et médaillons collés.
Présentation spectaculaire sous coffret-fenêtré de 17 po X 22 po

• LES ACTUALITÉS •

À la défense du patrimoine forestier

Deux groupes dénoncent la volonté de Québec de confier la gestion des forêts à l'industrie

Malgré la stratégie du ministère des Ressources naturelles, qui voulait confiner en région la consultation publique sur le régime forestier, comme il l'a d'ailleurs fait pour le classement des cours d'eau, les perspectives et les enjeux «nationaux» du dossier des forêts commencent à poindre à travers le brouillard médiatique engendré par l'élection québécoise.

LOUIS-GILLES FRANCOEUR
LE DEVOIR

Deux groupes environnementaux, l'un national et l'autre régional, demandent à Québec de «suspendre» la création de Forêt-Québec, cette section du ministère des Ressources naturelles (MRN) responsable de la gestion du patrimoine forestier public et qui est, néanmoins, en voie de passer sous la direction des industriels.

Pour les deux organismes environnementaux, soit l'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN), qui représente 5000 membres et 112 groupes, et le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA), qui représente plusieurs dizaines d'intervenants régionaux, cet assujettissement d'un ministère public aux grands exploitants forestiers risque tout simplement d'aggraver le déficit forestier qu'ils perçoivent à travers les chiffres rassurants mais, à leur avis, sans grande valeur que fournit le ministère au public.

La réforme de 1986 devait limiter la coupe des forêts à sa capacité de régénération annuelle en obligeant les exploitants à stimuler la repousse par des techniques de reboisement et d'aménagement. C'est cet équilibre délicat entre les droits de coupe et la «possibilité forestière» que gère la direction du MRN transformée récemment en une «unité autonome de service», dirigée par un conseil consultatif largement dominé par les exploitants privés.

Pour l'UQCN, «la création de Forêt-Québec relève d'une grossière maladresse, étant donné que cette agence pourrait très bien remettre en question bon nombre d'éléments sur lesquels repose la consultation publique en cours» sur le régime forestier. En somme, les nouvelles orientations envisagées par Québec pourraient n'avoir que peu de suite si leur application ne relève pas d'une autorité indépendante mais, plutôt, d'un groupe d'exploitants en situation de quasi-conflit d'intérêts, précise le mémoire de l'UQCN.

Pour le CRELA, au-delà des objectifs officiels de la réforme, se cachent deux objectifs moins avouables du MRN, soit d'augmenter la récolte annuelle des arbres pour satisfaire les usines insatiables et, deuxièmement, réduire les coûts de production des entreprises.

«En visant comme objectif de tripler le rendement de la forêt, lit-on dans le mémoire du CRELA, le gouvernement accorde un fort potentiel de croissance de la transformation à l'industrie. En réduisant les contrôles sur les exigences d'amé-



ARCHIVES LE DEVOIR

La réforme du régime forestier vise à augmenter la récolte annuelle des arbres, parfois au prix de l'artificialisation de la forêt, afin de satisfaire des usines insatiables, soutient le CRELA.

nagement, elle [la refonte] permet à l'industrie de réduire ses coûts d'exploitation. Cette dernière préoccupation est à la base de la proposition de transférer le contrôle de l'exploitation du ministère à un organisme, Forêt-Québec, géré par un conseil des partenaires, qui serait dominé par l'industrie.»

Pour le CRELA, les abus des exploitants et la faiblesse des contrôles scientifiques mis en place par le MRN laissent entrevoir que les citoyens du Québec, comme ceux de l'Ontario, vont attaquer de plus en plus les plans de coupe des compagnies devant les tribunaux, faute d'un arbitrage gouvernemental impartial. Selon le CRELA, le «pillage du patrimoine collectif» explique la montée ailleurs au Canada des actes de protestation, voire de l'écoterrorisme, dont le Québec a été exempté jusqu'ici. Le CRELA et l'UQCN notent que le ministère avoue ne pas savoir vraiment si on coupe plus d'arbres que la forêt n'en produit.

«Il est terrible de constater que le MRN ne peut nous dire si cet objectif a été atteint depuis 10 ans, lit-on dans le mémoire de l'UQCN. Ceci est d'autant plus dramatique que près de la moitié (40 %) des spécialistes gouvernementaux et industriels estiment que les plans d'aménagement forestiers prescrits ne permettent pas de respecter la possibilité forestière. Le MRN reconnaît aussi [dans son énoncé politique] que les mesures requises pour assurer le suivi et l'évaluation d'un objectif aussi important que le respect de la possibilité forestière à rendement soutenu n'ont pas été mises en place. Et pour couronner le tout, le MRN constate que l'évaluation de la possibilité forestière est en partie faussée parce que les hypothèses de simulation ne sont pas suffisamment étayées et

que la mise à jour des banques de données est incomplète.»

L'UQCN en conclut qu'il est impérieux de confier l'évaluation des plans de coupe et d'aménagement à un organisme scientifique indépendant, le MRN étant déjà perçu dans la population comme trop inféodé aux intérêts des compagnies. Il propose notamment de relier cet organisme au bureau du Vérificateur général afin d'assurer la suprématie de l'intérêt public dans la gestion du patrimoine forestier public.

Par ailleurs, en raison d'un manque de connaissances encore plus flagrant du côté de la forêt boréale nordique, l'UQCN estime qu'il faut protéger ces dernières forêts vierges du Québec en y créant au moins cinq parcs couvrant entre 500 et 2000 km carrés chacun. De la même façon, l'UQCN estime capital de protéger les dernières vieilles forêts du Québec au lieu de les céder en priorité aux exploitants forestiers.

Le CRELA et l'UQCN estiment enfin que le gouvernement doit adopter un mode de gestion «intégrée» des forêts, de façon à ce que toutes ses dimensions, y compris celles de la faune et de l'environnement, sans oublier les autres usages et fonctions, soient prises en compte et qu'elles constituent les limites normales d'une exploitation dite durable. Les deux groupes environnementaux insistent enfin pour que le public puisse intervenir à tous les stades de la confection et du suivi des plans de coupe, de façon à pouvoir encadrer par une définition claire de l'intérêt général l'exploitation des forêts publiques par les agents économiques.

Décès de Robert Sauvé Un artisan du modèle québécois disparaît

HÉLÈNE BUZZETTI
LE DEVOIR

C'est un véritable artisan du «modèle social-démocrate québécois» que le Québec a perdu ce week-end en la personne de Robert Sauvé, décédé samedi d'un cancer du foie au pavillon Notre-Dame du centre hospitalier de l'Université de Montréal. D'abord militant dans les années 1960 au sein de la CSN, dont il a été secrétaire général, Robert Sauvé devient en 1969 sous-ministre du Travail et de la Main-d'œuvre et est ensuite nommé, en 1971, juge de la Cour provinciale et siège au tribunal du Travail. Il s'est imposé comme un haut fonctionnaire influent.

Robert Sauvé a façonné à sa manière les structures de l'État québécois en fondant en 1972 l'Aide juridique — devenue depuis la Commission de l'aide juridique — qu'il a présidée quatre ans et demi. Il quitte en janvier 1977 son poste pour aller piloter la Commission des accidents du travail qu'il transforme en Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) en 1980 et qu'il préside jusqu'en 1986.

Le président de la CSN Gerald Larose, qui a surtout connu M^r Sauvé au cours de sa «deuxième carrière» de haut fonctionnaire et de juge, a voulu raviver le souvenir d'un «rude batailleur» qui savait travailler «avec les gros ensembles», les «machines».

«Sa caractéristique la plus impressionnante était sa très grande capacité de travail. Il était capable de tirer des charges énormes. [...] Robert Sauvé était un véritable social-démocrate. Il a consacré toute sa vie à la mise en place de grandes politiques. En ce sens, il a été un artisan du modèle québécois.»

«Son départ permet au moins de faire un retour sur son œuvre, y compris sur ses réalisations dans le domaine des relations de travail. Car Robert Sauvé, c'était avant tout un homme du milieu du travail. Il a été secrétaire général de la CSN, il a travaillé au ministère du Travail, il a été juge au tribunal du Travail...»

Titulaire d'une maîtrise en droit de l'Université de Montréal et d'un diplôme post-universitaire, en droit également, de la London School of Economics and Politics, Robert Sauvé avait enseigné cette matière à l'université McGill où il avait été nommé en 1968 comme professeur associé. «Le départ du juge Sauvé va créer un gros vide dans le milieu judiciaire, a pour sa part commenté Céline Dubé, trésorière à la Commission des services juridiques. C'est une grosse perte. Nous avons perdu notre père spirituel. [...] M^r Sauvé était beaucoup apprécié. Ici, il était encore un modèle même s'il avait quitté depuis longtemps. Il était souvent une source de référence.»

Robert Sauvé avait pris sa retraite en 1995. Il avait 67 ans lorsqu'il est décédé. Ses funérailles auront lieu jeudi à l'église Saint-Viateur.

Un religieux québécois est assassiné en Haïti

AGENCE FRANCE-PRESSE

Port-au-Prince — Un religieux canadien, Bernardin Hudon, 62 ans, de l'ordre des Frères de l'instruction chrétienne (FIC), a été tué à coups de machette dans la nuit de vendredi à samedi dans la bourgade de La Vallée de Jacmel (sud-est d'Haïti), a-t-on appris hier auprès de cette congrégation.

Le frère Hudon, originaire de Saint-Denis de Kamouraska, se trouvait seul dans le bâtiment de la congrégation, lorsqu'il a été frappé à la tête et au thorax par un ou des agresseurs, qui lui ont également sectionné un bras, a-t-on indiqué de même source. Les deux confrères de la victime, des Français, se trouvaient à Port-au-Prince le soir du meurtre.

Etabli en Haïti depuis de nombreuses années, le frère Hudon avait la charge d'un chantier à l'intérieur de l'école de la congrégation et disposait de fonds pour ces travaux. Le vol pourrait être un des motifs du meurtre, ont précisé

à l'AFP les Frères de l'instruction chrétienne.

La police nationale d'Haïti enquête, en collaboration avec les policiers de la Mission de police internationale de l'ONU (MIPONUH). Plusieurs policiers et gendarmes canadiens officient dans cette mission, forte de 300 membres. La victime sera enterrée dans le caveau de la congrégation, au cimetière principal de Port-au-Prince.

La même nuit, un prêtre du vaudou a également tué dans la même bourgade après avoir reçu plusieurs coups à la tête. Une soixantaine de frères de l'instruction chrétienne (Québécois, Français, Haïtiens et Américains) se trouvent en Haïti, où l'ordre, qui dispense un enseignement de très grande qualité, a formé des générations d'Haïtiens depuis son implantation en 1865.

De nombreux meurtres, tentatives d'assassinat et vols à mains armées ont eu lieu ces derniers jours en Haïti, provoquant l'inquiétude de la population et des autorités concernées.

Dans la peau des sans-abri Des politiciens, universitaires et gens d'affaires de Vancouver ont passé 12 heures dans la rue

PRESSE CANADIENNE

Vancouver — En parler, c'est une chose; le vivre, c'en est une autre. C'est pourquoi une vingtaine de politiciens, d'universitaires et de gens d'affaires de Vancouver ont accepté de se mettre dans la peau des sans-abri et de passer 12 heures dans les rues de la ville.

Dimanche matin, après une nuit de sommeil inconfortable sur un lit de carton, la ministre des Affaires municipales, Jenny Kwan, et le député provincial Tim Stevenson se sont rendus, à l'instar de leurs pairs du moment, dans un centre pour les sans-abri où l'on sert des déjeuners gratuits. «Quand nous nous sommes installés pour la nuit, on nous a chassés des endroits où il faisait chaud, raconte le député Stevenson. Les gardiens de sécurité nous ont obligés à nous lever et à partir.»

«Ça a été difficile d'avoir une bonne nuit de repos», ajoute Mme Kwan. C'est un jeune Montréalais de 22 ans maintenant établi sur la Côte ouest, Dominic Padula, qui est à l'origine de ce projet. Il connaît bien la rue puisqu'il y a vécu trois ans.

«Je voulais sensibiliser les politiciens aux réalités de la rue, dit le jeune homme. Ils adoptent des règlements destinés à chasser les gens de la rue. Je pense qu'ils oublient parfois que les jeunes de la rue sont aussi des êtres humains.» Quand il leur a fallu demander l'aumône, les participants au projet

se sont vite rendu compte que passer la nuit dehors était finalement un jeu d'enfant.

«Ce qui est triste, c'est que les gens ne nous voyaient pas comme des personnes, raconte Mme Kwan, maintes fois invectivée. Pendant deux heures, nous avons été rejetés. Les gens ne nous répondaient pas. On n'existait plus. Ça m'a vraiment jetée par terre.»

Quant à Tim Stevenson, c'est le vide des heures qui l'a le plus étonné. «On s'ennuyait, mais alors là vraiment, dit-il. On n'a pas d'argent, alors on n'a rien à faire, nulle part où aller. On mendie, on mange et c'est tout. Ce n'est pas une existence très excitante.»

Ces commentaires ont ému aux larmes les organisateurs de l'événement. «Nous avons fait notre travail, lance Kim Kent, coordonnateur de Street Youth Job Action. Cet événement était destiné aux gens qui peuvent influencer les changements sociaux.» Cependant, l'expérience ne semble pas avoir ébranlé les convictions de Ron Martin, membre de la Downtown Vancouver Business Improvement Association, partisan d'un règlement anti-mendicité.

Certes, dit M. Martin, le projet lui a permis de mesurer la mise à l'écart dont font l'objet les jeunes mendiants. «[Mais] je crois toujours que nous avons besoin d'un règlement pour venir à bout des mendiants agressifs, dit M. Martin. Nous pensons qu'il est insensé de poursuivre une dame âgée dans la rue pour obtenir quelques pièces.»

EN BREF

Gilbert Rozon plaide coupable

(PC) — Le fondateur du Festival Juste pour rire, Gilbert Rozon, a plaidé coupable hier à une accusation d'agression sexuelle au Palais de justice de Saint-Hyacinthe. La Couronne a retiré les autres accusations de séquestration et de voies de fait qui pesaient sur lui, car elle n'avait pas de preuve à présenter dans ces cas. Les comportements reprochés à Rozon seraient survenus le 17 février au Manoir Rouville-Campbell, à Mont-Saint-Hilaire, en Montérégie, dans le cadre d'une fête regroupant une cinquantaine d'humoristes et visant à célébrer les 15 ans du Festival Juste pour rire. Les accusations ont été portées par une employée du Manoir Rouville-Campbell, âgée de 19 ans, et une autre femme, âgée de 31 ans. La Couronne a proposé au tribunal une sentence suspendue à purger dans la communauté, assortie du versement d'une somme de 2000 \$ à l'organisme communautaire La clé sous la porte. Pour sa part, la défense a demandé quelques jours de réflexion pour préparer ses représentations sur sentence. Gilbert Rozon reviendra donc au palais de justice de Saint-Hyacinthe jeudi prochain. Peu de temps après le début de cette affaire, Gilbert Rozon avait décidé de quitter la présidence de Groupe Juste pour rire, «jusqu'à ce que le dossier soit résolu», avait-il expliqué.

Un policier de la SQ se plaint de discrimination

(PC) — Le policier Mike Golzarian se plaint auprès de la Commission des droits de la personne de ce que son employeur, la Sûreté du Québec (SQ), ait exercé de la discrimination à son égard en raison de son origine ethnique. Embauché en 1992, Mike Golzarian, d'origine iranienne, a d'abord travaillé au poste de la SQ à Saint-Hyacinthe puis ensuite à celui de Rawdon. Il ne travaille plus depuis 1997 à cause d'une dépression majeure et de troubles d'adaptation qui seraient dus, entre autres, au harcèlement subi au travail. M. Golzarian considère que des collègues de travail et des supérieurs ont eu à son égard des comportements à caractère discriminatoire et raciste. À titre d'exemple, le policier rapporte que sa veste de travail a été mise à la poubelle et qu'on lui a dit que c'était la place des immigrants. Son numéro matricule aurait été affiché sur les babillards où sont apposées les photos des criminels recherchés. Lors de réunions, au vu et au su de supérieurs, des collègues policiers auraient clairement indiqué qu'ils considéraient comme une punition d'avoir à faire la patrouille en sa compagnie. Le policier Golzarian estime qu'il a été ciblé en raison de son appartenance à une minorité visible.

Un soldat en prison

Calgary (PC) — Un soldat canadien a plaidé coupable, hier, à une accusation de complot pour commettre un vol. Le sergent Darnell Bass a été condamné à sept ans de prison. Le militaire, qui est membre du Régiment royal canadien à la base militaire de Petawawa, près d'Ottawa, était initialement accusé de tentative de meurtre et de tentative de vol à main armée. Une enquête préliminaire devait débiter aujourd'hui, mais le sergent Bass a plutôt plaidé coupable à une accusation réduite. Ces accusations ont été portées à la suite de l'attaque à main armée de deux gardes de la Brinks, le 19 mars dernier, dans un centre commercial de Calgary. Les deux gardes ont été pris en embuscade alors qu'ils livraient de l'argent à une banque. Lors de l'attaque, ils ont essuyé des rafales d'armes à feu provenant notamment d'un fusil d'assaut automatique. Plus de 80 balles ont été tirées. Un deuxième suspect dans cette affaire, Patrick Ryan, a été arrêté à Paris, où il attend son extradition pour répondre d'accusations reliées au même incident. Ancien employé de la Brinks, il a déjà fait partie du Royal Regina Rifles. Le juge de la cour provinciale Brian Stevenson a reproché au sergent Bass d'avoir «deshonoré les Forces armées en participant à ce complot». Le militaire a déclaré en cour qu'il était désolé, et a ajouté qu'il assumait «la pleine responsabilité» de ses actes. Le sergent Bass a déjà fait partie du Régiment canadien aéroporté, aujourd'hui démantelé. Bass et Ryan étaient amis pendant leur enfance, à Regina.

Contre l'exécution de Faulder

(Le Devoir) — Amnistie Internationale, la Ligue des droits et libertés et l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture organisent une marche pour tenter d'obtenir la grâce d'un citoyen canadien condamné à mort au Texas. L'exécution de Stanley Faulder est prévue pour le jeudi 10 décembre. Le départ de la marche se fera samedi prochain (5 décembre) à midi, rue de la Gauchetière face au Palais des congrès de Montréal. Les trois organismes signalent que Faulder, condamné il y a 21 ans pour meurtre, a eu un procès entaché d'irrégularités et que, au surplus, ce n'est qu'en 1992 que les autorités consulaires canadiennes ont été averties officiellement de cette condamnation, ce qui va à l'encontre de la Convention de Vienne sur les relations consulaires que les États-Unis ont ratifiée en 1969.

Cités pharaoniques enfouies

Le Caire (AFP) — Des experts égyptiens ont réussi grâce à un magnétomètre sophistiqué à localiser des villes pharaoniques souterraines, construites dans le Delta à l'époque de Ramsès II, a affirmé hier l'un d'entre eux. M. Ahmad Gouda, directeur du département électro-magnétique de l'Institut égyptien de recherches astronomiques (IERA), a affirmé que la découverte a été réalisée «lors d'observations magnéto-photographiques» d'un champ à Qantir, l'ancien Pi-Ramsès, capitale de Ramsès II dans le Delta, dans la province de Charqiya, à 130 km au nord du Caire. «Nous avons été capables de localiser récemment une ville entière souterraine, veille de 3000 ans, de l'époque de Ramsès II», a-t-il souligné. «C'est une découverte extraordinaire car elle montre une connaissance architecturale très élevée à l'époque pharaonique», a-t-il ajouté. Les experts ont utilisé un «magnétomètre offert par la fondation Volksvagen» qui mesure la résistance électrique et le niveau magnétique dans le sol, a souligné M. Gouda. La méthode, connue sous le nom de «magnétophotographie» donne une image de ce qu'il y a dans le sous-sol, a-t-il dit. A Qantir, elle a révélé une cité complète sur une surface d'un km², remplie de temples, des granges, des magasins, des étables et d'autres bâtiments.

Une journée de lutte et de deuil pour faire échec au sida

L'ART en DEUIL

LA FONDATION JOHN A. SCHWEITZER • 1^{er} décembre 1998 • LE DEVOIR

Québec 1999

Tout ce qu'il faut savoir
pour comprendre le
Québec d'aujourd'hui

400 pages inédites

**La vie québécoise
sous toutes ses facettes**

**Un bilan complet, illustré
et chiffré**

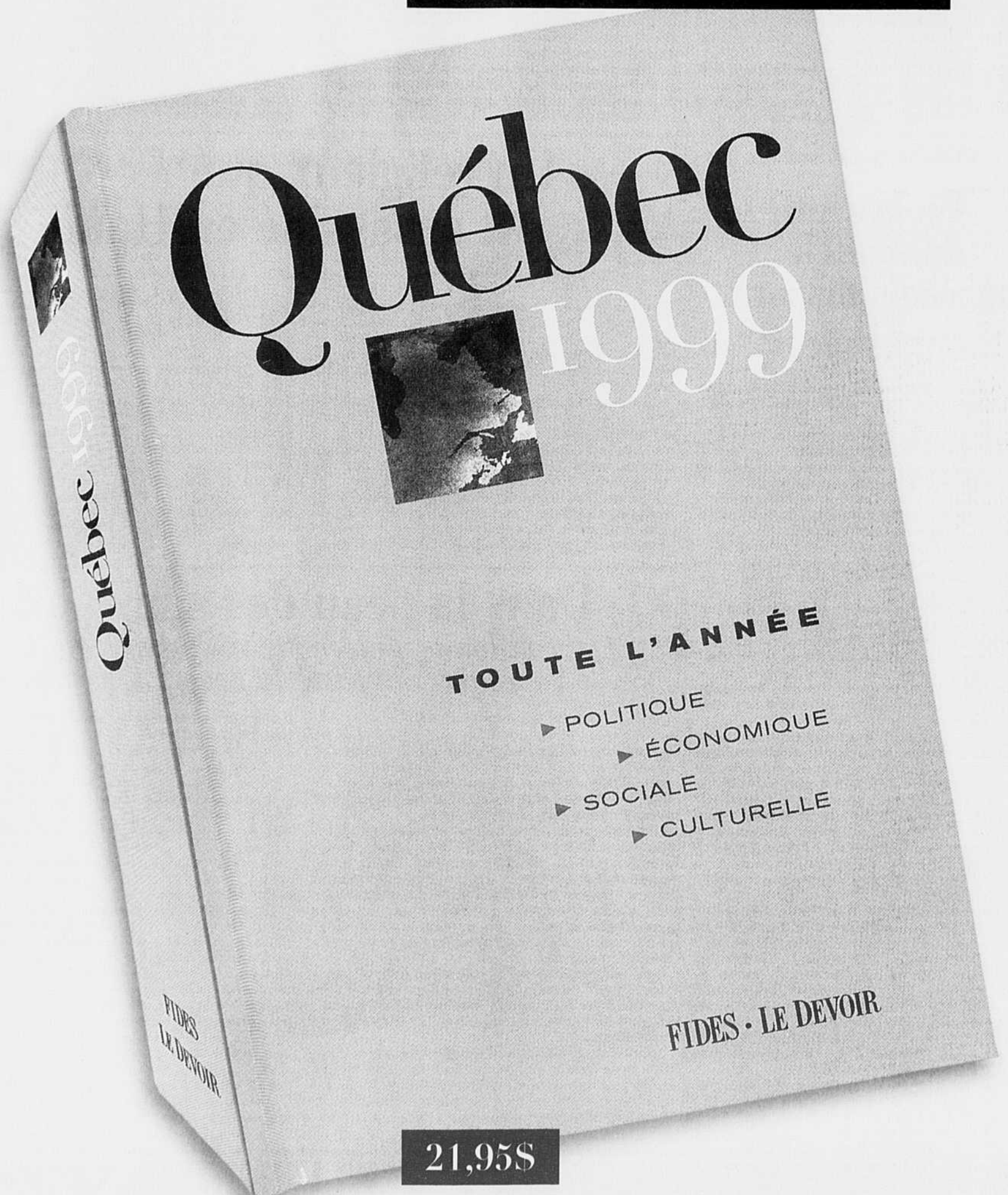
**Une rétrospective
des événements marquants**

**Une analyse des grandes
tendances sociales,
démographiques,
culturelles et économiques**

**Un survol de l'actualité
dans toutes les régions**

**Un dossier spécial sur
l'évolution de la criminalité**

**Une synthèse des plus
récentes données sur les
pratiques religieuses**



En vente chez votre libraire

• LE MONDE •

Controverse autour du nombre de victimes de l'ouragan Mitch

Le Honduras nie avoir gonflé les chiffres

FABRICE ROUSSELOT
CATHERINE SEGAL
LIBÉRATION

Mexico — Un mois après le passage du cyclone Mitch en Amérique centrale, le Honduras a nié hier avoir «gonflé» le bilan des victimes. Les chiffres préalablement fournis par le gouvernement et qui faisaient état de 6400 morts dans tout le pays ont été révisés à la baisse, pour atteindre à présent 5647 personnes décédées. Les disparus sont eux toujours estimés à environ 8000 personnes.

La mise au point des autorités de Tegucigalpa fait suite à une contre-enquête menée sur le terrain par France Inter, et qui assure que les chiffres des morts et disparus du cyclone Mitch sont «quatorze fois inférieurs» aux chiffres officiels. L'envoyé spécial de la radio s'est rendu dans les trois départements de Santa Barbara, d'Atlantida et de Colon, au nord et à l'est du pays, où les responsables locaux n'évoquent que plu-

sieurs dizaines de victimes contre un millier annoncé à chaque fois par Tegucigalpa.

Au ministère de l'Intérieur du Honduras, on réfute ces chiffres, en précisant que «le recensement des victimes était établi à partir des chiffres fournis par les maires puis les gouverneurs». On évoque toutefois un «problème» dans le département de Santa Barbara. Les autorités ont ainsi annoncé l'ouverture d'une enquête et suspendu temporairement le gouverneur local, Lucila Barahona, accusée d'être à l'origine d'une «erreur statistique». Celle-ci aurait fait état de 1159 morts dans son département, alors qu'il n'y en aurait eu en réalité que 282. Une estimation qui vient d'être fournie par une commission interministérielle, chargée de faire le bilan de la catastrophe. A France Inter, la même Lucila Barahona avait elle affirmé n'avoir répertorié que 47 morts et 20 disparus.

Le ministère de l'Intérieur et de la Justice, qui a publié hier une mise au point dans le quotidien de Tegucigalpa *El Heraldito*, insiste par ailleurs sur la probable «bonne foi» des autorités civiles départementales, en premier

lieu des maires des communes sinistrées, mais n'exclut pas de futures prises de sanctions. Selon la directrice de la communication de ce ministère, Claudia Solorzano, jointe hier par *Libération*, le gouvernement du Honduras poursuit les vérifications sur une période de soixante jours, procédant par blocs de cinquante municipalités, et «informera l'opinion publique nationale et internationale des bilans définitifs, département par département». Claudia Solorzano assure toutefois «qu'aucun des autres départements ne devraient afficher des variations comparables à celles de Santa Barbara».

A Paris, Martine Lochin, la responsable du programme Amérique centrale à Médecins sans frontières, insiste de son côté sur les difficultés à établir des bilans lors d'une catastrophe naturelle. «Personne n'est en position de dire si les chiffres ont été surestimés», précise-t-elle, «jusqu'à, MSF n'a pas produit de chiffres parce qu'il est impossible de faire un bilan sérieux sur le plan national. Et c'est toujours le cas à l'heure actuelle. Dans une situation comme le Honduras et le Nicaragua, le principal problème est l'infrastructure. Quand on dispose de moyens de communication et

d'information hyper-sophistiqués, alors c'est plus facile. Mais là, il n'y avait plus de moyens de communications. Des zones sont restées inaccessibles pendant très longtemps. Nos équipes sont parvenues dans certaines régions 15 jours voire trois semaines après le cyclone. Donc, donner des chiffres d'une façon rapide, c'est très difficile.»

Selon Martine Lochin et de nombreux autres experts des organisations humanitaires cependant, il est clair que le pays a subi une catastrophe économique et humanitaire majeure et que toute la région avait un besoin d'aide urgent après la dévastation causée par Mitch. «Il y a eu des coulées de boue, des glissements de terrains, des tremblements de terre et cela a provoqué des dégâts énormes. A Tegucigalpa, de nombreux quartiers ont été engloutis. De plus, les structures de santé n'étaient pas extraordinaires. Les approvisionnements de médicaments ont été très longs à mettre en place. Les conséquences, nous les connaissons : le choléra, les épidémies... MSF est en train de revoir son action au Honduras dans les jours à venir. Dans les zones isolées, nous allons tenter d'avoir une meilleure évaluation des besoins nutritionnels, no-

Clinton ne témoignera pas devant le Congrès

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Le président Bill Clinton n'ira pas témoigner au Congrès dans le cadre de la procédure de destitution ouverte contre lui après l'affaire Lewinsky, a indiqué hier la Maison-Blanche en continuant à accuser la majorité républicaine de partialité dans le déroulement de l'enquête parlementaire.

«Le président a répondu aux questions de la commission judiciaire de la Chambre des représentants. Et je ne pense pas que vous le verrez de sitôt parler aux membres de cette commission», a déclaré le porte-parole de la Maison-Blanche Joe Lockhart.

«Si l'on examine le déroulement de l'enquête depuis le début, on aura du mal à y trouver de l'impartialité», a ajouté le porte-parole.

Plusieurs dirigeants parlementaires républicains ont affiché ce week-end leur détermination d'aller jusqu'au bout dans cette procédure de destitution et ont feint d'ignorer toute possibilité de compromis, dont un éventuel vote de réprimande, évoqué par les alliés démocrates du président.

L'antagonisme entre les républicains et la Maison-Blanche a été renforcé par les réponses apportées vendredi par les avocats du président Clinton au questionnaire en 81 points que lui avait adressé il y a trois semaines le président de la commission judiciaire, Henry Hyde.

Contrairement à ce qu'espérait ce dernier, M. Clinton a refusé de répondre par oui ou par non à ces questions et a démenti les chefs d'accusation lancés contre lui en s'abritant derrière des explications juridiques techniques.

La commission judiciaire devrait présenter ses recommandations finales sur une destitution présidentielle à l'ensemble de la Chambre des représentants dans le courant du mois de décembre.

Les avocats de M. Clinton ont indiqué qu'ils apporte-

Ford et GM auraient participé à l'effort de guerre nazi

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Deux grands constructeurs automobiles américains, General Motors (GM) et Ford, ont participé à l'effort de guerre nazi en faisant fabriquer des camions, des moteurs et des pièces détachées dans leurs usines basées en Allemagne par des travailleurs forcés, a rapporté hier le *Washington Post*.

GM et Ford font l'objet d'une plainte déposée à leur encontre par un cabinet d'avocats de Washington, Cohen, Millstein and Hausfeld, qui accuse les deux compagnies d'avoir profité du recours à des travailleurs réduits en esclavage.

Les porte-parole des deux constructeurs automobiles, dont les filiales allemandes contrôlaient 70 % du marché automobile de ce pays en 1939 selon le *Post*, ont démenti ces accusations.

«La General Motors était bien plus importante pour l'effort de guerre nazi que la Suisse», a déclaré un chercheur, Bradford Snell. «GM était une partie intégrante de l'effort de guerre allemand».

Des camions utilisés par l'armée allemande dans les invasions de Pologne, France et Union soviétique ont été produits dans une usine GM près de Berlin, selon des documents de l'armée américaine cités dans l'article du *Post*.

GM a également livré à l'Allemagne de la technologie pour la fabrication d'ersatz de carburants, alors que Ford a fourni au Reich, dans le cadre d'un accord, «des larges quantités de matières premières stratégiques, notamment du caoutchouc», selon le journal.

Selon des documents allemands et des enquêtes de l'armée américaine, le directeur pour les relations extérieures de GM, James Mooney, a eu des entretiens avec Hitler à Berlin, deux semaines après l'invasion allemande de la Pologne en septembre 1939.

Des notes appartenant à M. Mooney prouvent qu'il était impliqué dans l'opération visant à transformer une usine automobile de GM à Russelsheim pour la rendre apte à la production de pièces détachées pour des bombardiers Junker, toujours selon le journal.

Le porte-parole de GM, John F. Mueller, cité par le *Post*, affirme que le constructeur automobile a perdu le contrôle au jour le jour de ses filiales allemandes en septembre de 1939 avec le début de la guerre et «n'a assisté les nazis en aucune manière pendant la Seconde guerre mondiale». Le *Post* souligne qu'il n'y a pas eu de contact direct entre Ford et ses filiales après décembre 1941, date de l'entrée en guerre des Etats-Unis, mais que le responsable nazi de la surveillance d'une usine de Ford à Cologne a rencontré des directeurs du constructeur automobile au Portugal en juin 1943.

L'avocat américain Mel Weiss, qui représente Elsa Iwanowa, née en Russie, dans le cadre d'une plainte déposée contre Ford en mars dernier, affirme que

La «montagne fumante» reprend vie



REUTERS

LE VOLCAN mexicain Popocatepeti a craché un nuage de cendres et de pierres brûlantes derrière la cathédrale Cholula, construite au sommet d'une pyramide pré-hispanique. La «montagne fumante» de Mexico, la traduction de son nom indigène, a repris vie après plusieurs mois de calme relatif, et est entré plusieurs fois en éruption depuis six jours. Les communautés avoisinantes n'ont pas été évacuées mais sont sur le pied d'alerte.

Nouvelle demande d'extradition à l'encontre d'Ira Einhorn

AGENCE FRANCE-PRESSE

Bordeaux — La Cour d'appel de Bordeaux (sud-ouest) examinera aujourd'hui la nouvelle demande d'extradition formulée par les Etats-Unis à l'encontre de l'ancien hippy américain Ira Einhorn, condamné à la prison à vie par contumace, pour meurtre, en Pennsylvanie.

Une première demande d'extradition avait été refusée par la chambre d'accusation de la Cour d'appel, le 4 décembre 1997, au motif que la loi de Pennsylvanie ne lui garantissait pas un nouveau jugement contrairement à la loi française. Ira Einhorn est actuellement libre sous contrôle judiciaire à son domicile en Charente (sud-ouest).

Or, l'Etat de Pennsylvanie a amendé sa loi en janvier dernier pour autoriser, sous certaines conditions, qu'une personne condamnée par contumace soit jugée une seconde fois, d'où la nouvelle demande d'extradition.

L'un des deux avocats d'Ira Einhorn, M^e Dominique Delthil, a déploré «une loi de circonstance adoptée dans le but de redemander l'extradition» de son client.

Ira Einhorn, militant écologiste, opposant à la guerre du Vietnam et figure du mouvement hippy dans les années 60, avait été condamné à la prison à vie par l'Etat de Pennsylvanie pour le meurtre, en 1977, de sa com-

pagne Hellen «Holly» Maddux, dont le cadavre en décomposition avait été retrouvé chez lui dans une malle.

Ayant toujours clamé son innocence, Ira Einhorn avait fui son pays en 1981, affirmant être victime d'un complot visant à discréditer ses positions anti-nucléaires.

Pendant dix-sept années de cavale, pour échapper au mandat d'arrêt lancé contre lui par un juge de Philadelphie, Ira Einhorn avait séjourné successivement en Grande-Bretagne, en Suède, en Irlande et au Danemark, avant de s'installer en Charente avec son épouse suédoise Anika Flodin.

C'est là, à Champagne-Mouton, où le couple avait acheté un moulin, que la police a retrouvé en juin 1997 Ira Einhorn qui se faisait passer pour un écrivain du nom d'Eugène Mallon. «Ira Einhorn sort de temps en temps pour aller au marché ou chercher son journal. Cela ne pose pas de problèmes. Sa femme est charmante, elle milite un peu pour les Verts, elle est très connue et estimée de la population», a déclaré hier à l'AFP le maire de Champagne-Mouton, le D^r Jack Jouaron.

Aujourd'hui, pour la première fois devant la Cour d'appel, les trois sœurs et le frère de Holly Maddux ainsi que leurs avocat M^e Aram Kevorkian et M^e François Munch, seront présents pour appuyer la demande d'extradition.

Le procureur adjoint de Philadelphie, Joël Rosen, ain-

Moscou s'en remet au FMI

AGENCE FRANCE-PRESSE

Moscou — La Russie accueille aujourd'hui Michel Camdessus, directeur du FMI, dans l'espoir d'obtenir le déblocage d'urgence de plusieurs milliards de dollars et un soutien pour pouvoir restructurer sa dette extérieure, sous peine de sombrer dans une faillite générale.

Après avoir brandi la fierté russe et fait repartir les deux dernières missions du FMI sans que rien ne soit décidé, le premier ministre Evgueni Primakov a mis samedi son orgueil dans sa poche, en annonçant que la Russie «allait appliquer les conditions» de l'organisation internationale, mais sans entrer dans le détail.

Moscou attend d'abord du FMI le déblocage d'environ 8 milliards de dollars, tranches d'un prêt de 12,5 milliards de dollars pour 1998 promis avant le début de la crise financière en août, mais dont le versement est gelé depuis. (4,8 milliards ont seuls été versés, fin juillet).

Cet argent servirait à «rembourser une partie de la dette extérieure et une petite part permettrait de payer les arriérés de salaires», qui avaient atteint au 1er octobre plus de 80 milliards de roubles (environ 4,9 milliards de dollars), a expliqué le premier vice-premier ministre Vladimir Goustov.

Moscou attend aussi du FMI un soutien à son plan anti-crise qui permettrait enfin à la Russie de négocier la restructuration de sa dette extérieure due en 1999, soit 17,5 milliards de dollars, sur un total compris entre 140 et 170 milliards de dollars, dont 90 hérités de l'URSS.

«Nous attendons avant tout de la compréhension pour notre programme, afin que le poids de la dette extérieure (pour 99) soit allégé», a ainsi indiqué dimanche le ministre libéral des Finances, Mikhaïl Zadornov.

Le gouvernement russe a déjà averti qu'il n'honorait l'an prochain que 10 milliards des 17,5 milliards dus l'année prochaine. La Russie cherche actuellement tous les moyens pour alléger le poids de la dette héritée de l'URSS au Club de Paris (qui rassemble les pays créanciers, dans le cadre de prêts d'Etat à Etat, à qui elle doit 40 milliards USD) et au Club de Londres (qui regroupe les banques privées créditrices à qui elle doit 26 milliards USD).

Mais pour cela, Moscou doit d'abord obtenir le soutien du FMI, seul habilité à donner son aval pour une restructuration des dettes aux Clubs de Paris et de Londres.

«Sans l'accord du FMI, nos créanciers n'accepteront pas de rééchelonner ou même peut-être partiellement d'oublier la dette extérieure russe», a reconnu M. Zadornov.

«Nous avons de sérieuses obligations internes. Il faut bien payer les salaires et les retraites. Je crains que si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord avec nos créanciers pour alléger le poids de la dette par la voie d'un rééchelonnement, nous n'ayons à prendre une décision très difficile», a saisi l'utilisation massive de la planche à billets qui sera vraisemblablement suivie d'une hyperinflation, a poursuivi M. Zadornov.

Le Fonds monétaire international avait très sévèrement critiqué le programme de sortie de crise présenté fin octobre par M. Primakov, qui prévoyait un renforcement du rôle régulateur de l'Etat.

Le FMI exige de la Russie un budget pour 1999 réaliste, avec moins de dépenses et une nette amélioration de la collecte des impôts. Dans l'espoir d'amadouer le Fonds, le gouvernement a adopté vendredi un plan fiscal qui prévoit une baisse de l'impôt sur les bénéfices et de la TVA afin que les entreprises payent

Du nouveau sur les dangers du diabète pour les femmes enceintes

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Les femmes diabétiques qui souhaitent avoir un enfant, doivent se surveiller attentivement avant même de tomber enceintes si elles veulent limiter les risques de fausse couche ou de malformation à la naissance, affirment des chercheurs dans la revue *Nature Medicine* à paraître aujourd'hui.

Selon l'étude conduite par une équipe de l'université Washington à Saint Louis (Missouri) sur des souris, les fortes concentrations de sucres dans le sang, caractéristiques du diabète, favorisent l'autodestruction des cellules embryonnaires avant même qu'elles ne s'implantent dans l'utérus de la future mère.

«Nombre de femmes diabétiques vont voir le docteur uniquement lorsqu'elles se savent enceintes», a expliqué l'auteur principal de l'étude, le docteur Kelle Molley. «Mais à ce stade, le mal est déjà fait. Il est donc très important pour elles d'informer leur médecin qu'elles souhaitent avoir un enfant de façon à ce qu'elles soient surveillées dès ce moment-là», a-t-elle ajouté. Les statistiques révèlent que les femmes diabétiques courent huit fois plus de risques que les autres de donner nais-

É D I T O R I A L

Leçon pour apprentis sorciers

La victoire du Parti québécois aux élections d'hier était annoncée. Seul Jean Charest, qui a tenu jusqu'à la fin son rôle avec flegme, refusait d'admettre publiquement l'évidence. Hier soir, elle l'a rejoint et, avec lui, tous ceux qui ont tenté d'en faire le sauveur du Canada.

Les campagnes électorales se suivent et même si, au Québec, on y refait souvent les mêmes vieux débats, elles ne se ressemblent pas toutes. Aux élections de 1994, Jacques Parizeau, qui était donné gagnant au point de départ par une forte majorité, avait échappé de peu à la défaite. En quatre semaines, Daniel Johnson avait réussi une remontée de près de dix points pour recueillir presque autant de voix que son adversaire. Si le Parti québécois l'avait emporté avec une majorité de sièges, M. Johnson avait obtenu pour sa part une remarquable victoire morale. Cette fois, c'est l'inverse qui se produit. Il y a un seul gagnant, le Parti québécois, qui a réussi à transformer la défaite que les sondages lui annonçaient le printemps dernier en une victoire solide, et un perdant, Jean Charest, qui a cependant réussi à éviter la catastrophe appréhendée par certains. La victoire morale va au troisième homme de cette campagne, l'adéquiste Mario Dumont.

Regardons d'abord cette défaite libérale qui se mesure avant tout à l'aune des attentes placées en M. Charest. Elle est une leçon de choses pour les apprentis sorciers qui, depuis Ottawa et Toronto, mais aussi dans certaines chaumières québécoises, voyaient en cet homme la solution facile au problème canadien. De solutions faciles, il n'y en a jamais car ce qui compte, pour reprendre les mots du chef libéral au lendemain du débat des chefs, c'est: «travail, travail, travail». Les attentes à son endroit étaient beaucoup trop élevées. Il ne pouvait, en six mois, préparer une équipe et un programme, adapter son parti à son style de leadership et se faire à ses nouveaux habits, tout cela devant un adversaire exceptionnel. Le rôle de sauveur ne s'improvise pas.

Dans les circonstances, il serait bien difficile de lui imputer la responsabilité entière de cette défaite et de lui demander de partir. D'autres rendez-vous avec les électeurs québécois l'attendent, que depuis son siège de chef de l'opposition il aura le temps de préparer.

Cette défaite forcera Jean Charest à remettre bien des choses en cause: son style de leadership, son équipe, mais surtout ses politiques. Il lui faudra conclure que son discours sur la question nationale a été rejeté. Il a fait de ce sujet le cœur de la deuxième partie de sa campagne et il ne pourra prétendre n'avoir pas été entendu. Jusqu'au dernier moment, il n'a eu de cesse de marteler que ces élections avaient un caractère référendaire et qu'avec le Parti libéral il n'y aurait ni référendum, ni négociations constitutionnelles. M. Charest devra prendre acte que la question nationale est toujours l'une des principales cordes sensibles de l'électorat francophone, qui demande à ses leaders politiques de défendre et de promouvoir l'autonomie du Québec. C'est ce qu'ont proposé Lucien Bouchard et l'adéquiste Mario Dumont, dont le discours nationaliste a été compris et approuvé par près des deux tiers des électeurs francophones.

Les électeurs n'ont pas cru M. Charest lorsqu'il soutenait que réélire le Parti québécois enclenchait de façon irréversible la souveraineté. Ils savent d'expérience que des mécanismes démocratiques existent et qu'ils sont efficaces. Il n'y a qu'à se rappeler 1994, alors que les Québécois élaient un gouvernement qui affichait non seulement ses convictions souverainistes mais aussi sa volonté de tenir un référendum. Référendum il y a eu, avec le résultat que l'on sait. Cet événement troisième référendum sur la souveraineté n'inquiète pas outre mesure les Québécois, d'abord parce qu'il n'aura peut-être pas lieu, et ensuite parce que si l'on y vient, il restera toujours cette possibilité de voter non à la souveraineté du Québec. M. Charest a surjoué ce thème, au détriment de la gestion gouvernementale qui fut finalement l'enjeu principal qu'auront retenu les électeurs dans ce scrutin.

Le sens de ces élections doit être bien cerné. C'est celui du mandat réclamé, et obtenu, par M. Bouchard de compléter les réformes entreprises au cours des quatre dernières années et de défendre vigoureusement les intérêts du Québec face à Ottawa, particulièrement dans le cadre des négociations sur l'union sociale. Le premier ministre a mis l'accent tout au long de la campagne sur la continuité. Avec conviction, il a demandé aux Québécois de lui accorder leur confiance. Il doit prendre garde de ne pas la démentir.

La tenue d'un référendum d'ici quatre ans ne saurait être exclue puisque les Québécois l'ont implicitement acceptée en adhérant au concept des «conditions gagnantes». Mais ce référendum ne devra venir qu'en son temps, sans précipitation. Entreprendre activement, dès maintenant, une campagne préréférendaire serait rompre le lien de confiance que le premier ministre Lucien Bouchard a créé à l'occasion de ces élections. Les Québécois veulent un répit dont le premier ministre a le devoir maintenant de préciser la durée. Autrement, on conclurait que les «conditions gagnantes» n'étaient qu'une autre astuce.

Le légume de la campagne

Arrivé au pouvoir le printemps dernier, le nouveau gouvernement indien du BJP procédait à cinq tests nucléaires dans le désert du Rajasthan. Une «explosion d'estime de soi», avait titré un journal local. La semaine dernière, les électeurs ont ramené sur terre les nationalistes chauvins du BJP en les défaisant à la faveur du Parti du Congrès de Sonia Gandhi dans trois des quatre États où se déroulaient des élections régionales.

La défaite est particulièrement mordante pour les nationalistes hindous du BJP à Delhi et dans le Rajasthan, deux régions qui furent cruciales pour leur croissance politique au début des années 90. À ce point assommants pour eux sont aujourd'hui ces résultats qu'ils pourraient, à brève échéance, annoncer le démantèlement de leur gouvernement de coalition et le retour au pouvoir du Parti du Congrès à l'échelle nationale. On s'en réjouit. De deux maux, choisissons ici le moindre.

La campagne électorale a donné lieu à un vif débat, non pas sur le coup d'éclat nucléaire du BJP — il n'en a, en fait, aucunement été question —, mais, plus banalement, sur le triplement du prix de l'ignon. En fin de campagne, le magazine *India Today* ironisait: «Le modeste oignon s'impose au champignon nucléaire». Un enjeu électoral qui fait peut-être sourire mais qui vaut infiniment les nôtres, dans un pays où l'ignon représente un ingrédient incontournable de l'alimentation végétarienne — et où les deux tiers des 950 millions d'habitants vivent dans un imaginaire dénuement.

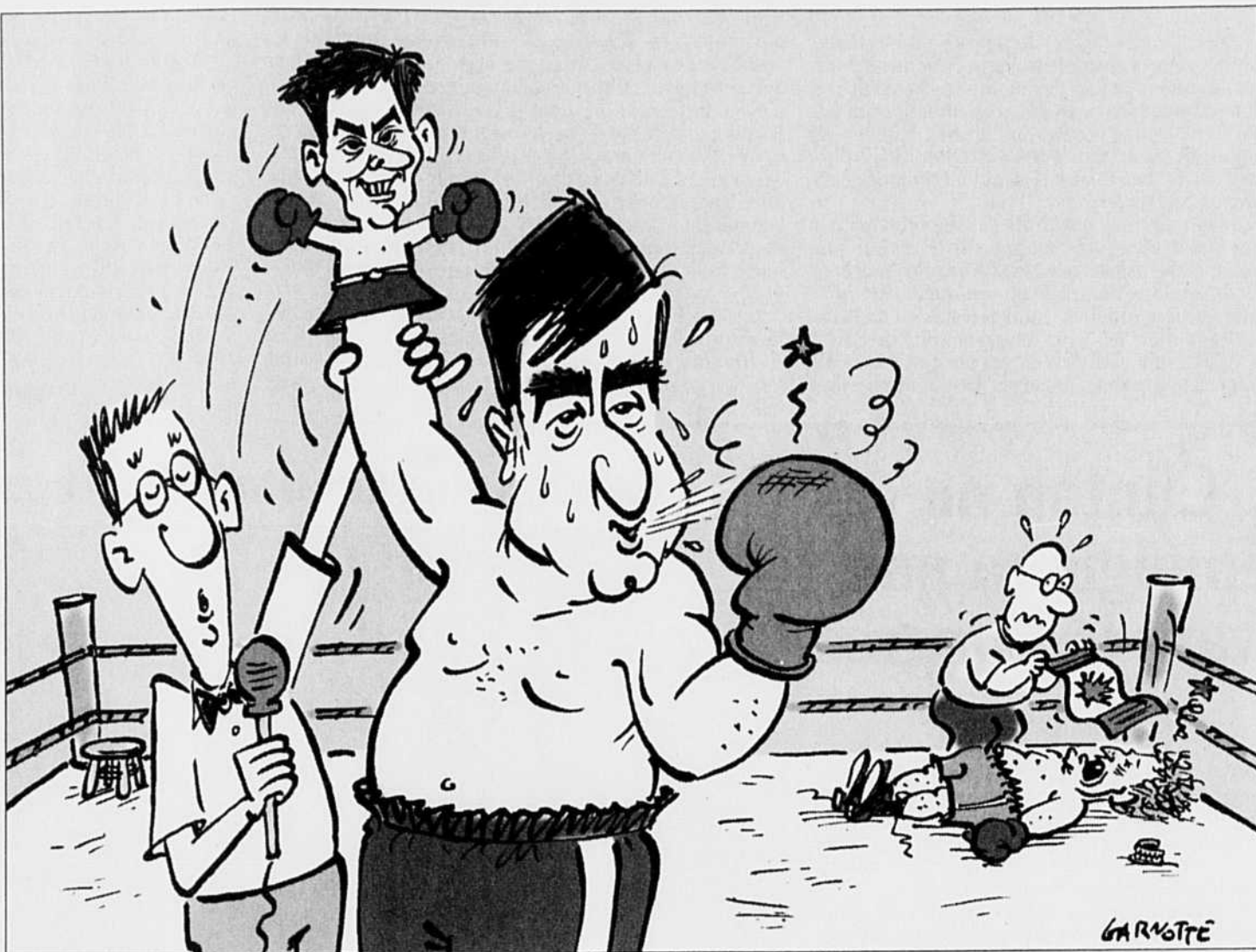
Le premier ministre Atal Behari Vajpayee, 71 ans, est un homme malade, politiquement et personnellement. Une sorte de Boris Eltsine indien. Son gouvernement, porté sur l'intolérance religieuse et ethnique, pourrait maintenant couler avec lui. De la bombe comme revigorant ponctuel de la fierté nationale à l'oignon comme symbole de la détérioration des conditions de vie, le BJP est tombé de haut: les électeurs viennent de décider qu'ils préféreraient le voir végéter sur les banquettes de l'opposition.

Guy Taillefer

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD
Directeurs adjoints de l'information PIERRE CAYOUILLE,
PIERRE BEAULIEU, NORMAND THÉRIAULT
Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ



LETTRES

La misère du monde

Oui, dans nos assemblées liturgiques, on enseigne bien l'Évangile, on prêche la charité et on peut même parfois parler de lutte contre la pauvreté, mais on semble négliger sciemment de dénoncer, à la suite des papes, la cause première de la misère dans le monde, c'est-à-dire le contrôle financier arbitraire des États par le système bancaire privé international.

Ignorer ce fait obstinément relèverait-il de l'inconscience après les nettes dénonciations des papes Pie XI, Pie XII et Jean-Paul II — demeurées à peu près sans écho dans l'Église? L'intérêt manifesté par Développement et Paix ne peut être ignoré, mais compte-t-il vraiment?

Si la pensée des grandes encycliques sociales avait été présente dans les interventions des évêques canadiens, peut-être n'aurions-nous pas eu à déplorer leur silence à la suite des importants appels de Jean-Paul II aux Nations unies en 1985 en faveur d'une réforme fondamentale du système financier mondial.

C'était et c'est toujours un objectif urgent, comme il le disait lui-même. Les crises financières actuelles ne nous le rappellent-elles pas?

Quand le pouvoir financier international (privé, toujours) va jusqu'à soutenir une politique générale de néo-malthusianisme — notamment en Afrique —, n'y a-t-il pas de quoi provoquer tous les tenants de la foi chrétienne?

Sommes-nous à ce point éteints que les Écritures ne nous atteignent plus? Je parle ici de cette phrase du livre des proverbes citée dans *Prions en Église*: «Celui qui ferme ses oreilles à la clameur des pauvres criera lui-même sans obtenir de réponse...»

Adrien Gingras
Brossard, octobre 1998

Bim et Sol et si bémol

Sol: drôle de nom pour un clown drôlement bien engueulé! Vous êtes-vous jamais demandé comment Marc Favreau avait bien pu choisir pour nom une note de musique aussi terre-à-terre que le sol? Moi si, je dirais même plus, histoire de rester dans la note, si bémol? Voilà, je viens de vous livrer la réponse.

Je m'explique: Sol, rappelons-le, a amorcé sa carrière de clown en faisant la paire non point avec Gobelet le fûté, mais avec l'ineffable Bim (nom encore plus étrange, non?), et cela, à *La Boîte à surprises* de Radio-Canada. Tous les jeunes de 50 ans se souviennent parfaitement de Bim et Sol.

Or, bi-mé-sol, ce n'est rien d'autre qu'une innocente contrepèterie formée à partir de si-bé-mol (si-bé-mol): C.Q.F.D. Me trompé-je? J'en doute. En effet, pratiquant Sol depuis ses tout premiers balbutiements, je suis sûr que c'est de cette façon tordeuse qu'il s'est lui-même baptisé. Faut-il alors s'étonner qu'un personnage né d'un simple (?) jeu de mots fasse carrière depuis 40 ans... en jouant avec et sur les mots?

Jean-Paul Lanouette
Traducteur agréé
Longueuil, 16 novembre 1998

Le fédéral et les fusions bancaires

Malgré la récente conclusion d'un comité de la Chambre des communes en défaveur du fusionnement entre les Banques Royale et de Montréal, Paul Martin et le gouvernement libéral s'obstinent

à ne pas vouloir rejeter la fusion de ces banques et estiment que pour notre plus grand bien à tous (hourra?), ils se doivent d'attendre les conclusions d'une pléiade de comités avant de prendre position au sujet de cette fusion. Pour aider M. Martin dans sa profonde réflexion, voici quelques chiffres. Les banques suivantes ont toutes contribué aux caisses électorales du Parti libéral du Canada ainsi qu'à celle du Parti conservateur de 1992 à 1997. Le Parti réformiste a également eu droit à ces précieux dollars lors des élections de 1997.

Banque Scotia: 1 768 157 \$; Banque Royale du Canada: 1 526 600 \$; Banque CIBC: 1 569 840 \$; Banque Toronto Dominion: 1 101 300 \$; Banque de Montréal: 1 055 527 \$; Banque Nationale du Canada: 604 477 \$. La Banque Laurentienne a depuis dix ans mis fin à cette pratique.

Donc, à la lumière de ces chiffres, il m'est permis de croire que le ministre des Finances, à l'instar du gouvernement de M. Chrétien, accèdera aux demandes de fusion des deux banques, après, bien entendu, un semblant de réflexion, opinion publique oblige.

Malheureusement, si ces fusions ont lieu, les perdants seront vous et moi ainsi que les petites entreprises, puisque la concurrence, en diminuant, nous enlèverait le seul pouvoir que nous ayons, celui de marchander nos épargnes au plus offrant. Alors, s'il vous plaît, M. Martin, épargnez-nous vos semblants de réflexions biaisées: votre décision est déjà prise, vous allez accepter la fusion des deux banques, ce qui entraînera par la suite d'autres fusions. Comme vous devez le savoir, M. Martin, on ne mord pas la main qui nous nourrit.

Luc Pelot
Bellefleur, 23 novembre 1998

LIBRE OPINION

Les étudiants en difficulté financière

MATHIEU LACHANCE

Vice-président aux affaires universitaires
de l'Association des étudiants et des étudiants
en sciences et en génie de l'Université Laval
(AESGUL)

Le 22 juillet dernier, *Le Devoir* publiait un article de Nikolas Ducharme et Daniel Baril, de la Fédération étudiante universitaire du Québec. Le texte en question, en résumé, réagissait à la déréglementation des droits de scolarité en Ontario et prônait le maintien du gel au Québec.

Dans un premier temps, les auteurs déplorait que les recteurs québécois puissent «réduire la déréglementation à des questions d'ordre concurrentiel [entre universités] en négligeant de prendre en compte l'impact des hausses de droits de scolarité sur l'accessibilité à une formation universitaire». Suivait l'énumération des conséquences du dégel du début de la décennie, grâce à quoi on démontrait qu'une hausse des droits de scolarité «réduirait l'accessibilité à une question de capacité de payer». Dans un deuxième temps, les auteurs affirmaient que «le droit à l'éducation est à la base d'une véritable citoyenneté», alors qu'une déréglementation ferait de l'éducation un bien de consommation privé. Ils concluaient en rappelant que les étudiants québécois ont déjà «encaissé une hausse de 250 % des droits de scolarité, cette décennie», et donc que la solution au manque de financement des universités ne se trouvait pas de leur côté.

Ce qui nous heurte, dans ce discours, c'est le traitement fait du «droit à l'éducation». En effet, même si elle s'approprie cette rhétorique d'accessibilité financière maximale, nulle part la FEUQ ne remet en question les droits de scolarité tels que nous les connaissons. C'est dire à quel point le mouvement étudiant a vraiment plusieurs positions à l'interne sur la question, depuis la gratuité scolaire jusqu'à l'indexation annuelle des droits de scolarité. En ce sens, la FEUQ prône depuis toujours une position médiane, soit le gel qui, en soi, représente le statu quo. Le plus décevant, ici, c'est que le

mouvement étudiant, de peur de perdre son apparence d'unanimité, ne favorisera pas l'émergence d'un débat. Pourtant, celui-ci doit avoir lieu. Souhaitons-nous favoriser l'accès maximal à cet instrument collectif qu'est l'université, à l'instar de l'Europe, ou adopterons-nous un modèle de responsabilité individuelle, comme ailleurs en Amérique?

Afin d'amorcer une telle discussion, l'Association des étudiants et des étudiants en sciences et en génie de l'Université Laval (AESGUL) a sondé ses quelque 4000 membres au cours d'une enquête AESGUL-Préambule Communication qui a duré du 10 au 26 août. Lors de cet exercice, nous avons pu apprendre que 43,8 % de nos étudiants membres réclament le maintien du gel des droits de scolarité et que 39,1 % exigent même que ceux-ci diminuent. En tenant compte des marges d'erreur de 5,3 %, on peut affirmer qu'il s'agit d'un même nombre d'étudiants. D'un autre côté, 12,7 % des étudiants optent pour l'indexation annuelle des droits de scolarité, suivant l'indice des prix à la consommation. Nous sommes loin, aux antipodes même, de l'apparence d'unanimité que présente la fédération étudiante.

En second lieu, nous avons appris que 55,2 % de nos membres, pour la plupart originaires des régions, n'habitent plus chez leurs parents. De ces étudiants, le tiers (30,6 %) subsistent avec moins de 4000 \$ par année — moins qu'un assisté social vivant seul — une fois leurs dépenses reliées aux études assumées. Probablement s'agit-il pour plusieurs d'étudiants n'ayant pas accès à l'aide financière et dont les parents ne versent aucune aide. Pour ces étudiants, les seuls droits de scolarité représentent au minimum 30,6 % de leur revenu annuel. Cette proportion minimale grimpe à 41,2 % si on inclut le coût moyen des manuels scolaires, particulièrement élevé dans les disciplines comme les nôtres. Des étudiants ne résident pas chez leurs parents, les 47,5 % suivants vivent avec 4000 \$ à 8000 \$ par année, la facture relative aux études représentant alors 25,9 % à 41,2 % de leur revenu annuel. Et enfin, 91,9 % des étudiants en sciences et en génie n'habitent plus chez leurs parents vivent sous le

seuil de pauvreté, ce qui est socialement inadmissible. D'un autre côté, le mythe de l'étudiant dont les parents paient tout est injustifié: seulement 4,7 % des étudiants habitent chez leurs parents et n'ont pas à assumer le coût de leurs études. Au contraire, 40,5 % des étudiants qui habitent chez leurs parents n'en reçoivent rien du tout et doivent plutôt travailler plus de 200 heures par session pour payer leurs cours. Chose certaine, les étudiants universitaires ne méritent pas l'étiquette de privilégiés qu'on leur accole injustement.

Le message qui se dégage de ces données est que le fardeau financier est beaucoup trop élevé, même chez les étudiants en sciences et en génie pour qui l'emploi futur, dit-on, est pratiquement garanti. Certes, l'AESGUL ne mentionne pas pour autant qu'il faut diminuer les droits de scolarité, ni même les geler. Mais une solution appropriée aux difficultés financières des étudiants doit être proposée, d'où l'urgence pour le mouvement étudiant d'ôter son baïllon. L'indexation, assortie d'un ajustement à la hausse de l'aide financière aux étudiants, présente l'avantage de mieux répartir la richesse, du moins sur papier. Dans les faits, la situation des étudiants n'étant admissibles ni à des bourses ni à des prêts pourrait bien devenir encore plus inquiétante.

Une autre solution possible réside dans une baisse des droits de scolarité, suivie d'une indexation, ce qui paraîtrait sans doute un juste compromis aux yeux de ces nombreux étudiants pour qui ces frais représentent parfois le tiers, parfois la majorité des revenus. La gratuité scolaire, présente dans plusieurs pays d'Europe, quant à elle, n'est pas une mesure aussi révolutionnaire qu'elle y paraît. Après tout, les cégeps sont gratuits, le système de santé aussi, et l'éducation universitaire représente au mieux titre un investissement social.

Il nous paraît donc urgent de susciter un débat de masse sur la question. Les étudiants sont pris à la gorge, n'ont rien à faire du peu de solutions qui leur sont apportées en ce moment, et attendent que la société leur fasse écho.

IDÉES

La loi sur les pourboires, une bombe à retardement...

DENIS PAQUETTE
Président de l'Association des
restaurateurs du Québec

L'industrie de la restauration québécoise est un maillon économique dont l'apport est indéniable. On y retrouve près de 17 000 établissements de toutes catégories. Ceux-ci donnent de l'emploi à plus de 150 000 personnes, soit 5 % de la main-d'œuvre active au Québec, presque autant que l'ensemble des industries du secteur primaire. Le chiffre d'affaires total des restaurants du Québec atteint cinq milliards de dollars annuellement.

Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les pourboires (loi 161) le 1^{er} janvier dernier, cette industrie importante voit son avenir et sa croissance menacés et c'est avec vigueur que l'Association des restaurateurs du Québec dénonce ces mesures préjudiciables et abusives dont nous faisons l'objet.

En effet, dix mois après l'introduction de la nouvelle politique fiscale sur les pourboires, nous considérons toujours cette mesure, dans sa forme actuelle, comme une menace grave à la survie de milliers d'entreprises de restauration au Québec. Malgré les appels répétés de l'industrie dont le fardeau devient insupportable, nous devons constater que le gouvernement n'a rien fait cette année dans ce dossier, sinon gagner du temps.

Beaucoup de chemin avait été parcouru l'an dernier, au prix de nombreux efforts certes, à la suite du dépôt de cette politique par le vice-premier ministre et ministre des Finances, monsieur Bernard Landry, le 25 mars 1997. Entre autres, rappellons-nous qu'à pareille date l'an dernier, les serveuses et serveurs devaient remettre en argent sonnait 20 % de leurs pourboires à leur employeur, une situation jugée inacceptable par tous. Aujourd'hui, les employés doivent déclarer par écrit les pourboires qu'ils ont reçus, et ce, à chaque période de paye.

Malgré ces assouplissements, trois irritants demeurent.

Premièrement, la durée du crédit d'impôt remboursable, lequel est accordé par le gouvernement aux employeurs afin de couvrir en partie les nouvelles charges imposées par cette mesure, est insuffisante dans le contexte actuel.

Lorsque le crédit d'impôt prendra fin dans deux ans, soit à la fin de l'an 2000, l'ensemble de l'industrie de la restauration au Québec devra assumer seule les charges sociales supplémentaires attribuables aux pourboires. Ces charges seront supérieures à 133 millions de dollars annuellement. Que l'on ne tente surtout pas de nous faire croire qu'une telle dépense supplémentaire sera sans impact sur la survie de nos établissements et sur les employés qui y travaillent.

Deuxièmement, les modalités de remboursement de ce même crédit d'impôt, parce qu'il est effectué annuellement, nuisent à la liquidité des entreprises de restauration. Elles occasionnent des problèmes importants de flux de trésorerie, voire un accroissement de l'endettement des entreprises.

Depuis janvier dernier, les restaurateurs versent des charges sociales supplémentaires de plusieurs milliers de dollars mensuellement, prélevées directement à même leur marge bénéficiaire. Or dans la majorité des cas, ils n'obtiendront leur crédit d'impôt qu'en 1999, soit un an plus tard. Nous pouvons douter que les établissements les plus fragiles puissent se rendre jusqu'à cette échéance.

Troisièmement, la prise en compte des pourboires dans le calcul des indemnités pour les jours fériés et le non-assujettissement de cette charge au crédit d'impôt remboursable, sont considérés comme une erreur grave qu'il faut corriger au plus vite.

Comprenez bien que l'on demande ici à un employeur de verser à la place des clients les pourboires qu'auraient théoriquement reçus ses employés à l'occasion d'un jour férié.

À titre d'exemple, si un employé déclare en moyenne 50 \$ de pourboires par jour durant la dernière période de paye, son employeur devra lui verser une indemnité égale à ce montant lors d'un jour férié, en plus de son salaire normal. Or non seulement cette somme versée à titre de pourboires provient-elle normalement des clients, mais en plus elle correspond à un pourcentage d'une vente qui, lors d'un jour férié, n'a évidemment jamais eu lieu.



«Dix mois après l'introduction de la nouvelle politique fiscale sur les pourboires, nous considérons toujours cette mesure comme une menace grave à la survie de milliers d'entreprises de restauration au Québec.»

Les problématiques que nous venons d'énumérer, mises au jour bien avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, demeurent entières, et ce, malgré la mise en place par le ministre du Revenu, madame Rita Dionne-Marsois, d'un comité spécial chargé d'étudier ces questions. Aujourd'hui notre impatience est grande puisque les tra-

voux de ce comité n'ont abouti à rien de concret.

C'est pourquoi l'Association des restaurateurs du Québec lance un appel pressant au Parti québécois afin qu'il reconnaisse le lourd fardeau réglementaire et fiscal qui nous a été imposé à la suite de l'adoption de la loi 161.

Au Canada, une faillite de un restaurant sur deux survient au Québec, bien que les restaurants du Québec ne représentent que 27 % de tous les établissements du pays; c'est au Québec que l'on retrouve la marge de profit la plus basse de l'industrie, laquelle était de 8,8 % en 1992 pour chuter à 3,7 % en 1996;

depuis 1989, les ventes réelles des restaurants, en tenant compte de l'inflation, ont régressé de 16 % au Québec.

La loi 161 est une bombe à retardement qui menace des milliers d'entreprises et des milliers d'emplois principalement occupés par des femmes et des jeunes.

Le traité de Nisga'a

Le Canada, un État multinational?

Si chaque nation a droit à son autonomie, cela n'inclut-il pas le droit pour chaque communauté nationale de déterminer souverainement qui en est membre?

PHILIPPE CONSTANTINEAU

Professeur agrégé, département de science politique et d'économie au Collège militaire royal du Canada

Monsieur Michel Venne, votre éditorial du 18 novembre, faisant écho à celui de Madame Bissonnette du 24 juillet, commentant le traité tripartite conclu entre le Canada, la Colombie-Britannique et la nation niska'a, soulève une question de principe allant droit au cœur du grand débat politique canadien. En effet, la question n'est-elle pas de savoir si le Canada ne forme qu'une seule nation sur laquelle ne saurait donc s'imposer qu'une seule conception de la citoyenneté, ou si, au contraire, le Canada est un État multinational, avec tout ce que cela implique? Or si l'on accepte de concevoir le Canada comme un État abritant plusieurs nations et le principe que chaque nation a droit à l'autonomie, cela n'inclut-il pas le droit pour chaque communauté nationale de déterminer souverainement qui en est membre?

Vous déplorez le fait que soit reconnue dans le traité la conception de la citoyenneté des Niska'a, fondée sur l'hérédité plutôt que sur la territorialité. Cette conception est pourtant conforme à leur culture qui est celle d'une société traditionnelle, dans laquelle typiquement la communauté et la tradition ont valeur suprême, par opposition à la société moderne, pour laquelle c'est l'individu autonome qui est primordial. Dans la société traditionnelle, les coutumes ancestrales ont force de loi, et les lois n'ont pas besoin d'être écrites, car toute la communauté les connaît. La codification des lois est étrangère aux cultures traditionnelles. Ce qui n'est pas réglé par la tradition fait l'objet d'une décision à laquelle la communauté arrive par voie de consensus plutôt que par un vote formel. Enfin, les accords conclus avec les autres nations étaient jadis scellés par des serments solennels, on misait sur la bonne foi et l'honneur de ses vis-à-vis qui devenaient, en vertu de l'accord, des alliés et des amis. Compte tenu de leur culture, les Niska'a ont dû faire un compromis important en acceptant de négocier avec le gouvernement fédéral et celui de la Colombie-Britannique un traité écrit aussi détaillé que fort peu de gens ont d'ailleurs pris la peine de lire.

Vous opposez à la conception de la citoyenneté fondée

sur l'hérédité la citoyenneté territoriale fondée sur le principe de la souveraineté populaire: une loi n'est légitime que si elle a fait l'objet d'un vote auquel tous ceux à qui elle s'applique ont pu participer, soit directement ou indirectement. Suivant cette conception moderne basée sur l'autonomie individuelle, on ne peut obliger un individu à obéir à une loi à laquelle il n'a pas consenti, d'une manière ou d'une autre. La citoyenneté territoriale fait en sorte que tous les résidents ont le droit de participer au pouvoir de légiférer, et c'est ce qui fait qu'ils sont tous tenus de respecter les lois, une fois qu'elles sont adoptées suivant les règles démocratiques. Toutefois, dans le cas des sociétés traditionnelles, les lois ne sont pas écrites et n'ont pas fait l'objet d'une délibération ou d'un vote; elles sont toutes constitutives de la communauté et sont, en tant que telles, pratiquement immuables. Pour connaître les lois des Niska'a, il faut avoir été élevé comme Niska'a, ce qui veut dire être né Niska'a ou être un ethnologue qui a consacré de nombreuses années de sa vie à apprendre la langue des Niska'a, à vivre parmi eux et à étudier leur culture, c'est-à-dire, tout d'abord, à devenir Niska'a comme le devient un enfant Niska'a. Que l'ethnologue en question puisse être «adopté» par les Niska'a, cela ne dépend pas d'eux, mais de ce que prescrit leur tradition dans des cas pareils. Mais si la tradition ne s'y oppose pas, et si l'«étranger» a démontré qu'il connaît bien tous les usages des Niska'a, et en premier lieu leur langue, qu'il est de bon conseil et désire participer activement à la vie de la communauté, il sera certainement admis comme membre à part entière de la communauté. Il ne faut donc pas exagérer le caractère «racial» de la conception de la citoyenneté fondée sur l'hérédité, bien qu'il ne faille pas sous-estimer non plus la difficulté pour un adulte non niska'a de s'intégrer à une telle communauté.

Si cette description vous semble convaincante, tentez maintenant d'imaginer comment un résident non autochtone du territoire niska'a pourrait participer à la vie politique d'une telle communauté. Il n'en possède pas la moindre qualification, à commencer par la compétence linguistique. Si on avait insisté pour leur imposer la procédure démocratique en vigueur dans les sociétés modernes, et avec celle-ci la langue anglaise comme celle de la délibération politique afin de satisfaire les résidents non autochtones, les Niska'a n'auraient jamais signé ce

traité, car cela aurait entraîné un bouleversement complet de leur culture et à terme sa disparition, plus sûrement encore que le statu quo qui les laissait au moins délibérer entre eux et s'organiser politiquement dans leur langue et suivant leur culture. Car la revendication de l'autonomie signifie justement pour eux celle de la reconnaissance par le Canada et la Colombie-Britannique de leur droit à l'existence comme nation, soit le droit de prendre les dispositions qu'ils jugent nécessaires pour la préservation de leur culture, de leur mode de vie traditionnel, y compris leurs institutions politiques, qui forment une partie intégrante de leur culture.

Si le principe de l'auto-détermination des peuples veut dire quelque chose, le Canada n'a pas à leur dicter qui ils sont ni leur mode de régulation politique à l'intérieur d'un territoire qui leur est reconnu formellement. Il doit seulement veiller à ce que les droits civils des uns n'entrent pas en conflit avec les droits des autres, par exemple, si les Niska'a décidaient unilatéralement d'expulser les non-autochtones de leur territoire ou toute mesure du genre qui irait à l'encontre du droit international ou du droit civil canadien. Pour le règlement des conflits, le traité prévoit des instances de médiation. En outre, les garanties juridiques enchâssées dans la Loi constitutionnelle de 1982 ne sont nullement suspendues pour aucun résident du territoire niska'a. Le traité, au contraire, les confirme. Il n'y a pas l'ombre d'une «mauvaise conscience de l'homme blanc» dans ce traité. Il n'a pas été inspiré par une pensée de la rectitude politique. On présume au contraire qu'il s'agit d'un traité avantageux pour toutes les parties, qui met un terme au conflit juridique le plus long de l'histoire du Canada. Les opposants au traité en Colombie-Britannique cherchent, certes, à embarrasser le gouvernement néo-démocrate de cette province en exigeant que le traité soit soumis à un référendum provincial. Ils craignent en général que cet accord serve de modèle pour le règlement des nombreux autres conflits juridiques avec les Amérindiens de la Côte ouest. Ils s'opposent à la conception du Canada comme État multinational et appuient l'idée qu'il n'y a qu'une loi au Canada, la même pour tous, en vertu de la même logique qui fait qu'on trouve normalement là-bas que la Loi constitutionnelle de 1982 ait été imposée au Québec malgré l'opposition presque unanime exprimée par l'As-

semblée nationale. Ils pensent que c'est aux Canadiens à décider à la majorité ce qui est bon et juste pour les Canadiens, sans distinction. J'ose souhaiter qu'au Québec, on ait une conception plus nuancée de la citoyenneté, une conception qui soit respectueuse du principe de l'auto-détermination des peuples, tel qu'il s'applique non seulement pour nous, mais pour les autres aussi, y compris ceux qui vivent sur le territoire québécois. Et cela implique, me semble-t-il, de respecter le mode de régulation politique des nations autochtones du Canada et du Québec. (...)

La naturalisation canadienne n'est pas plus ni moins «rationnelle» que les critères cités dans le traité avec les Niska'a comme menant à l'intégration de non-autochtones dans la communauté niska'a, à savoir «l'acceptation de la collectivité» ou l'«auto-identification». Je pense comme Madame Bissonnette que le traité tripartite avec les Niska'a revêt une signification historique toute particulière pour le Québec dans sa quête d'autonomie, laquelle est fondée, tout comme pour les Niska'a, sur le fait qu'il représente une nation distincte au Canada et unique au monde. C'est la première fois que le gouvernement fédéral accorde à une nation vivant à l'intérieur de ses frontières des pouvoirs aussi étendus, qui ne sont pas loin de ceux d'un État souverain. Il s'agit d'une première reconnaissance *de facto* par le Canada du caractère multinational de l'État canadien (puisque les tentatives précédentes pour traduire en pratique la reconnaissance en théorie de ce fait ont toutes échoué). Selon moi les Québécois seraient fort mal avisés de reprendre les objections au traité avec les Niska'a formulées par les gens proches du Parti Reform et des néo-libéraux qui maillent leur nationalisme *canadien* en faisant appel à des principes démocratiques qui se traduisent dans les faits par une tyrannie de la majorité sur les minorités. Je m'étonne que vous ne voyiez dans ce traité, et jusque dans cette section sur la citoyenneté, une réelle percée pouvant avoir des effets fort bénéfiques pour le Québec, empiété qu'il est dans l'impasse constitutionnelle que l'on connaît. En tout cas, ce traité est, vu d'ici, le plus juste et équitable que le gouvernement fédéral ait signé avec une nation autochtone du Canada, et il faut souhaiter sa ratification par le Parlement et l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine : Louis Lapiere (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Chartier (vie urbaine), Yves d'Avignon (pupitre), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Louise Lesluc, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Isabelle Paré (santé), Jean Pichette (justice), Odile Tremblay, Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (cartariste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumas (lecteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre, danse), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Brian Myles (cinéma), Jean-Pierre Legault, Clement Trudel (musique); à l'information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dutrisac, Benoit Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale : Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (editorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique : Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commis), à la documentation : Gilles Paré (directeur), Brigitte Arseneault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa), LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dube (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlene Côté, Louane Lavoie, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland (publicitaires), Manon Blanchette-Turcotte, Genevieve Landry, Sylvie Laporte, Micheline Turgeon, Martine Bérubé (secrétaire), LA PRODUCTION Jocelyn Arseneault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bedard, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vien, Yanick Martel, Olivier Zuida, SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Hélène Gervais, Evelyn Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne, L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arce Houde (secrétaire à la direction), Céline Furoy, Patrick Inkel (contrôleur), Ghislaine Lalieu, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

BOUCHARD

SUITE DE LA PAGE 1

Le chef du PLQ, Jean Charest, a réussi à chasser sa rivale Marie Malavoy du comté de Sherbrooke mais la lutte aura été ardue et l'annonce de sa victoire tardive. C'était la première fois que M. Charest se présentait sur la scène provinciale. Dans Jonquière, le premier ministre a été élu haut la main.

Les ministres Jacques Brassard, François Gendron, Guy Chevette, Sylvain Simard, Louise Beaudoin, Joseph Facal, Robert Perreault, André Boisclair, Bernard Landry, Rémy Trudel, Pauline Marois, Jacques Léonard et Rita Dionne-Marsolais ont été réélus. D'autres ont connu une soirée plus difficile, à commencer par le ministre de la Santé, Jean Rochon, dans Charlesbourg, et le ministre de la Sécurité publique, Pierre Bélanger, dans Anjou. L'homme d'affaires François Legault, la dernière recrue du premier ministre, a été élu.

A Montréal, l'ex-présidente du Conseil du statut de la femme, Diane Lemieux, a été élue dans Bourget, ce qui permettra au gouvernement d'injecter du sang neuf au conseil des ministres. Dans un autre comté montréalais, celui de Crémazie, le candidat-vedette du PLQ, Roch Carrier, n'arrivait pas à se hisser au premier rang. Dans le comté de Jean-Talon, le péquiste Daniel-Mercier Guoin menaçait d'arracher le siège à la libérale Margarete Delisle, victoire qui, si elle se matérialisait, prendrait valeur de symbole pour le gouvernement.

Vers 22h hier, il était clair que les électeurs de nombreux comtés avaient décidé de donner une chance à Mario Dumont, notamment dans les régions de Lanaudière, des Laurentides, de la Mauricie et des Appalaches, régions où l'ADQ semblait vouloir récolter plus de 15 % des votes. Mais cet appui, suffisant pour brouiller les cartes chez les deux autres, ne se traduira pas par des sièges additionnels pour celui que le débat télévisé aura révélé aux Québécois.

Dans l'ouest de l'île de Montréal, les libéraux ont conservé leurs appuis de 1994. Aux Îles-de-la-Madeleine, la tendance péquiste a eu raison du libéral Georges Farrah et Maxime Arseneau a été élu. Par ailleurs, la candidate-vedette du PLQ, Line Beauchamp, a été élue dans Sauvé.

Dans l'est de la province, les vents et la pluie verglaçante ont rendu le vote quelque peu difficile, notamment à Rimouski, Baie-Comeau et Matane ainsi que sur la Basse-Côte-Nord.

Un avertissement à Chrétien, conclut Manning

MANON CORNELLIER
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

En réalisant un gouvernement majoritaire péquiste, les Québécois ont lancé un avertissement au premier ministre Jean Chrétien et rejeté sa résistance aux demandes provinciales sur l'union sociale, a conclu hier soir le chef réformiste Preston Manning.

«Ceci est un autre signal envoyé à M. Chrétien et au gouvernement fédéral», a-t-il réagi. Selon lui, le premier ministre fédéral se doit maintenant de pousser à la roue et de travailler avec les provinces pour conclure un accord sur l'union sociale.

Il a rappelé que les sondages montrent que les Québécois demandent au premier ministre réélu Lucien Bouchard de concentrer son attention sur cette question. Les autres provinces y tiennent aussi, a-t-il ajouté.

«La question maintenant est de savoir si le gouvernement fédéral répondra positivement à cette demande en provenance de toutes les provinces, y compris le Québec. [...] Si M. Chrétien n'est pas prêt à faire des changements, il enverra un mauvais signal non seulement aux Québécois mais aussi aux autres premiers ministres», a-t-il poursuivi. Pour sa part, il est prêt à donner à M. Bouchard le bénéfice du doute puisqu'il est sujet aux mêmes pressions que les autres premiers ministres. Les citoyens québécois, a-t-il dit, ont indiqué qu'ils favoriseraient un dialogue avec le Canada.

M. Manning n'entend laisser aucun répit au gouvernement Chrétien et ses propres pressions commenceront dès aujourd'hui par le moyen d'une journée d'opposition attribuée à son parti. Le chef réformiste a présenté une motion sur l'union sociale, qui sera débattue durant cette journée et sur laquelle la Chambre devra se prononcer.

Cette résolution va dans le sens des demandes répétées de Lucien Bouchard puisqu'elle «pousse le gouvernement de conclure une entente avec les provinces et les territoires, avant le 31 décembre 1998, en se fondant sur la résolution adoptée unanimement par les provinces à Saskatoon, le 7 août, afin de renforcer le partenariat entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et d'assurer la viabilité des programmes sociaux au Canada».

M. Manning, qui peut déjà compter sur l'appui des autres partis d'opposition, n'est pas entré dans le détail, évitant ainsi de prendre position sur le volet du consensus de Saskatoon, qui pose problème à Ottawa mais qui représente une condition essentielle pour le Québec, à savoir le droit pour une province de se retirer avec pleine compensation financière d'un programme fédéral dans un champ de compétence provinciale exclusive.

Formulée ainsi, la motion réformiste ne peut qu'embêter les libéraux fédéraux puisqu'elle leur impose un échecier qu'Ottawa et quelques provinces trouvent trop serré.

Alexa McDonough, chef du Nouveau Parti démocratique, a elle aussi mis l'accent sur les négociations autour de l'union sociale et critiqué M. Chrétien pour son refus de tenir une conférence des premiers ministres avant Noël. «Son rejet de l'idée d'une rencontre des premiers ministres pour accélérer la négociation de l'union sociale fait ressortir son manque de leadership».

Le chef réformiste a laissé entendre que l'entêtement du premier ministre face à toute réforme de la fédération pourrait nuire à son leadership.

Il faudra attendre quelques jours avant de savoir si le résultat de ces élections aura un impact sur le leadership de Jean Chrétien. Des questions avaient fusé après qu'il eut soutenu, à la veille du déclenchement de la campagne, avoir répondu à toutes les demandes traditionnelles du Québec. Quelques libéraux et de nombreux commentateurs avaient alors affirmé que M. Chrétien devrait porter une partie du blâme si Jean Charest connaissait la défaite.

Le déroulement de la campagne a montré que d'autres facteurs pouvaient expliquer la performance du PLQ, ce qui a depuis calmé un peu les esprits. M. Manning estime de son côté qu'il revient au chef du PLQ de juger de la responsabilité de Jean Chrétien dans sa défaite. Pour sa part, il pense que les propos du premier ministre ont nui aux forces fédéralistes. «Les mains de Jean Charest ont été liées par Jean Chrétien», a-t-il dit.

Cri du cœur



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LA POPULATION a parlé. En ce 30 novembre, jour d'élections, les Québécois se sont rendus par millions aux urnes pour choisir leur porte-parole à l'Assemblée nationale. Dans la circonscription Sainte-Marie-Saint-Jacques, le député sortant André Boulerice, du Parti québécois, a remporté une fois de plus son siège haut la main.

LIBÉRAUX

SUITE DE LA PAGE 1

cialle canadienne et de conditions gagnantes à un référendum.

Le directeur de la campagne libérale pense que son plan de match a été respecté: santé, plan de croissance intégré et attaque sur le référendum. Il ne croit pas que l'ADQ a été un facteur déterminant dans cette élection puisque, soutient-il, le parti de Mario Dumont a conservé un pourcentage de vote équivalent, tenant compte du fait qu'il présentait 125 candidats au lieu de 80. Pas plus que M. Cousineau, le conseiller du chef libéral issu du Parti conservateur, François Pilote, ne pense que le PLQ a connu des ratés en raison d'un mauvais arrimage entre conseillers conservateurs et organisateurs libéraux au sein du PLQ de Jean Charest. Il soutient que tout s'est très bien déroulé dans la coalition libérale entre les forces fédéralistes avant et pendant cette campagne électorale.

Les résultats préliminaires ressemblaient à ceux de la dernière élection pour le PLQ. En septembre 1994, les libéraux avaient obtenu 47 sièges avec 44,4 % des votes exprimés. L'écart chez les électeurs francophones était toutefois de 14 %. Le chef libéral, Jean Charest, a assisté à la soirée électorale chez son père en compagnie des membres de sa famille. Il avait effectué auparavant une tournée des bureaux de vote de sa circonscription électorale de Sherbrooke.

Plus tôt hier matin, M. Charest a voté à Montréal. Le chef libéral, qui a entrepris la campagne électorale en critiquant la gestion péquiste du réseau de la santé, a déposé son bulletin de vote à l'hôpital général de Montréal dans la circonscription de Westmount-Saint-Louis représentée à l'Assemblée nationale par Jacques Chagnon.

Devant les journalistes présents, il s'était déclaré «serein» et «confiant» de voir le PLQ remporter une majorité de sièges à la fin de la journée.

PÉQUISTES

SUITE DE LA PAGE 1

En fait, dès après l'arrivée sur la scène québécoise de Jean Charest à la tête du Parti libéral du Québec et lorsque l'effet de nouveauté s'est estompé, le PLQ a lentement chuté. A mi-campagne, l'écart entre les deux principales formations politiques s'est creusé, les libéraux tirant de l'arrière avec quelque quatre à sept points de pourcentage.

Avec ces résultats, les stratèges du PQ se sont mis à craindre un effet de ressac qui pouvait se répercuter dans l'expression du vote. Du coup, le discours de M. Bouchard a porté essentiellement sur la stimulation des troupes afin de ne rien tenir pour acquis.

La caravane péquiste a parcouru 9300 kilomètres à travers la province au cours des 33 derniers jours. Mais ce ne sont que 52 des 125 comtés qui ont été visités par le chef. Au cours de la dernière semaine de campagne, Lucien Bouchard a principalement concentré ses efforts dans les circonscriptions détenues par les libéraux. Cette stratégie était motivée par la possibilité, comme l'analysent les péquistes, de faire basculer ces fiefs libéraux de leur côté compte tenu de la faible majorité que les députés sortants avaient obtenue en 1994.

Lucien Bouchard a exercé son droit de vote dans le comté de Jonquière où il est candidat, et ce, même si sa résidence officielle est à Outremont. Cette situation a été rendue possible à la suite d'un amendement récent à la loi électorale.

Les mauvais temps dans le Saguenay a retardé M. Bouchard, qui avait prévu déposer son bulletin de vote vers 10h30. Il s'est rendu au bureau de vote en toute fin de matinée, accompagné de sa mère Alice.

DONNEZ À
QUELQU'UN UNE
DEUXIÈME CHANCE!

Discutez du don d'organes avec
votre famille et signez votre carte
de donneur dès aujourd'hui.

LA FONDATION CANADIENNE
DU REIN

S.V.P. Assurez-vous
de recycler ce papier
journal.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés
au 2050, rue de Bleury, 9^e étage,
Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces
et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc., dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

Une année de températures records

Ottawa (PC) — Pour les scientifiques, 1998 aura été une autre année de chaleur intense. En fait, la température moyenne au Canada en 1998 a été si élevée que même un mois de décembre glacial n'empêcherait pas l'année qui s'achève de briser tous les records, affirme David Phillips, météorologue senior à Environnement Canada.

«J'ai vraiment été renversé par la température cette année, je n'ai jamais rien vu de pareil depuis 31 ans que je suis dans ce métier. Nous n'avons pas seulement éclipsé ou battu les records précédents, nous avons également fracassé des records pour un printemps et un automne chauds.»

La semaine dernière encore, presque tout le pays était soumis à des températures au-dessus de la moyenne. Dans le sud de l'Ontario, lundi, on rapportait des températures de 18 degrés Celsius, alors que la moyenne est de 4 degrés Celsius.

La semaine dernière, des scientifiques américains rapportaient également que tous les mois de l'année jusqu'ici avaient été les plus chauds de l'histoire.

«Il n'y a aucun doute que nous sommes en train de vivre globalement l'année la plus chaude depuis 130 ou 140 ans,

ajoute M. Phillips. Certains affirment même que c'est l'année la plus chaude depuis 1000 ans.»

En fait, les statistiques fiables sur la température ne sont compilées que depuis 130 ans environ. Mais les scientifiques ont développé divers moyens de mesurer les températures des temps passés, notamment en étudiant les anneaux de croissance annuelle des arbres anciens ou les accumulations de glace en régions polaires.

Pour M. Phillips, la température de 1998 a été si inhabituelle qu'il y a lieu de se demander si nous ne sommes pas en train d'assister à l'arrivée d'un nouveau régime global de température, une hypothèse que les climatologues évoquent depuis un certain temps mais sans y croire vraiment. Selon ce nouveau scénario, le climat ne change pas graduellement d'un état stable à un autre, mais change tout d'un coup quand des forces conjuguées sont suffisantes pour le faire changer.

«Je me demande vraiment si nous ne sommes pas en train de voir l'accélération d'un phénomène dont nous n'avons cessé de parler depuis 20 ans. Et c'est quelque chose d'inquié-

tant quand on pense que je suis l'une des personnes les plus prudentes dans mon entourage», ajoute M. Phillips.

Pour plusieurs Canadiens, le répit qu'amène la hausse des températures hivernales sur les frais de chauffage doit être compensé par les tragédies qui ont accompagné ce réchauffement. Ainsi, les statistiques préliminaires font état d'une année record dans les coûts de lutte contre les feux de forêt. Il en a en effet coûté entre 600 et 700 millions de dollars à ce chapitre, cette année, selon Tom Johnston, du Centre inter-agences canadien sur les feux de forêt, à Winnipeg. La moyenne annuelle pour les frais de lutte contre les feux de forêt atteint normalement entre 400 et 500 millions de dollars.

Certains climatologues estiment également que le verglas de janvier dernier en Ontario et au Québec était relié au réchauffement climatique.

Selon de nombreux scientifiques, le réchauffement climatique est dû à l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère. De tels gaz réduisent l'évaporation dans l'espace de la chaleur provenant du soleil et retenue dans l'atmosphère.